



PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

DOCUMENT DE REFERENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2011

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès du Public Système Hopscotch, 40 Rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret, sur le site internet du Groupe : www.publicsystemehopscotch.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Sommaire

PREAMBULE		
1	<u>PERSONNES RESPONSABLES</u>	8
1.1	<u>Responsable du document de référence</u>	8
1.2	<u>Attestation du responsable du document de référence</u>	8
2	<u>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</u>	9
2.1	Coordonnées	9
2.1.1	<u>Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2011</u>	9
2.1.2	<u>Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2011</u>	9
2.2	<u>Démission</u>	9
3	<u>INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (EXTRAITS)</u>	9
4	<u>FACTEURS DE RISQUES</u>	10
4.1	<u>Risques opérationnels</u>	10
4.2	<u>Risques financiers</u>	10
4.3	<u>Risques juridiques</u>	12
4.4	<u>Risques liés à l'environnement</u>	12
4.5	<u>Risque clients</u>	12
4.6	<u>Risques liés aux emprunts</u>	12
4.7	<u>Assurances et couvertures des risques</u>	13
4.8	<u>Risques liés aux acquisitions</u>	13
5	<u>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u>	13
5.1	Histoire et évolution de la société	13
5.1.1	<u>Raison sociale, nom commercial de l'émetteur</u>	13
5.1.2	<u>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</u>	13
5.1.3	<u>Date de constitution, durée de vie de l'émetteur</u>	14
5.1.4	<u>Siège social et forme juridique de l'émetteur</u>	14
5.1.5	<u>Evénements importants dans le développement des activités du Groupe Public Système Hopscotch</u>	14
5.2	<u>Investissements</u>	16
6	<u>APERCU DES ACTIVITES</u>	17

7	<u>ORGANIGRAMME</u>	17
7.1	<u>Description du Groupe</u>	17
7.2	<u>Liste des filiales importantes</u>	19
8	<u>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES & EQUIPEMENTS</u>	19
9	<u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE</u>	19
10	<u>TRESORERIE & CAPITAUX PROPRES</u>	19
10.1	<u>Informations sur les capitaux propres</u>	19
10.2	<u>Source et montant des flux de trésorerie</u>	19
10.3	<u>Conditions d'emprunt et structure de financement</u>	20
10.4	<u>Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur.</u>	20
10.5	<u>Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation</u>	20
11	<u>RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS & LICENCES</u>	21
12	<u>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</u>	21
13	<u>PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE</u>	21
14	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION</u>	21
14.1	<u>Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs Associés</u>	21
14.2	<u>Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale.</u>	24
15	<u>REMUNERATIONS & AVANTAGES</u>	25
15.1	<u>Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes d'administration</u>	25
15.2	<u>Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages</u>	25
16	<u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	25
16.1	<u>Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1</u>	25
16.1.1	<u>Conseil de Surveillance</u>	25
16.1.2	<u>Le Directoire</u>	25
16.2	<u>Contrat de service liant les membres du Directoire ou du conseil de Surveillance aux filiales</u>	25
16.3	<u>Comité d'audit et Comité des rémunérations</u>	26

16.4	<u>Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne</u>	26
16.4.1	<u>Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne</u>	26
16.4.2	<u>Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Public Système Hopscotch</u>	38
17	<u>SALARIES</u>	40
17.1	<u>Informations significatives</u>	40
17.2	<u>Participations et stocks options</u>	41
18	<u>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	43
18.1	<u>Actionnariat</u>	43
18.2	<u>Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative</u>	44
18.3	<u>Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif</u>	44
18.4	<u>Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle</u>	44
19	<u>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</u>	45
20	<u>INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</u>	45
20.1	<u>Rapport de gestion au 31 décembre 2011</u>	46
	Consommation en eau	56
	Consommation en énergie	57
	Consommation de papier	58
20.2	<u>Information proforma</u>	88
20.3	<u>États financiers</u>	88
20.4	<u>Date des dernières informations financières</u>	88
20.5	<u>Informations intermédiaires</u>	88
20.6	<u>Politique de distribution des dividendes</u>	88
20.7	<u>Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>	88
20.8	<u>Changements significatifs de la situation financière ou commerciale</u>	89
21	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	89
21.1	<u>Capital social</u>	89
21.1.1	<u>Informations sur le capital social</u>	89
21.1.2	<u>Actions détenues par Public Système Hopscotch ou par ses filiales</u>	91
21.2	<u>Acte constitutif et statuts</u>	91
21.2.1	<u>Objet social</u>	91
21.2.2	<u>Dispositions statutaires sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</u>	91

21.2.3	<u>Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes</u>	93
21.2.4	<u>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</u>	94
21.2.5	<u>Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE</u>	95
21.2.6	<u>Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</u>	95
21.2.7	<u>Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi</u>	95
21.2.8	<u>Modification du capital</u>	96
22	<u>CONTRATS IMPORTANTS</u>	96
23	<u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS & DECLARATIONS D'INTERETS</u>	96
24	<u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	96
25	<u>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET SUR LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE L'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2011</u>	96
25.1	<u>Tableau des filiales et participations au 31 12 2011</u>	96
25.2	<u>Capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2011</u>	97
26	<u>INFORMATIONS NON FINANCIERES</u>	97
27	<u>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	97
ANNEXES		98
- Annexe 1 :		99
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011		100
- Comptes consolidés au 31 décembre 2011		102
- Annexe 2 :		142
- Comptes sociaux au 31 décembre 2012		143
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2011		145
- Annexe 3 : Descriptif du Programme de rachat d'actions		165

PREAMBULE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés aux annexes 1 et 2, et le rapport de gestion pour l'exercice 2009 tel que présenté au paragraphe 20.1, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010 sous le numéro D.10-0318,
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés aux annexes 1 et 2, et le rapport de gestion pour l'exercice 2010 tel que présenté au paragraphe 20.1, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011 sous le numéro D.11 -0417.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles auprès du groupe Public Système Hopscotch, 40 rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret ou sur le site internet du Groupe : www.publicsystemehopscotch.com

DOCUMENTS INCLUS AFIN DE BENEFICIER D'UNE DISPENSE DE COMMUNICATION AUTONOME

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- Le rapport financier annuel (déclaration du responsable en § 1.2., Rapport de Gestion en paragraphe 20.1., comptes consolidés et sociaux et rapports des commissaires aux comptes aux annexes 1 et 2) ;
- Les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux (paragraphe 27) ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions (inclus dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1. et en annexe 3) ;
- Le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1.),

Public Système Hopscotch est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley +33 1 41 34 20 56 pfmoley@lepublicsysteme.fr

Ou consulter le site de la société : www.publicsystemehopscotch.com

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Frédéric BEDIN, président du Directoire du Public Système Hopscotch.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au paragraphe 20.1. présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Frédéric BEDIN

Président du Directoire

Levallois-Perret, le 25 avril 2012

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT IS

Société représentée par Monsieur Grégoire Menou

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin » Puteaux

92939 Paris la Défense cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 juin 2010

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier FOUCAULT

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT ID

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin » Puteaux

92939 Paris la Défense cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 26 juin 2010

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Foucault Jean Paul

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Démission

Durant l'exercice 2011 et jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux.

3 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (extraits)

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	154 995	128 757	136 126
Marge brute de gestion (*)	56 986	45 556	41 693
Résultat opérationnel courant	6 148	2 374	4 723
Résultat net part du groupe	3 307	1 153	673
Capitaux propres (31 décembre)	15 899	12 766	10 529

(*) La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité de l'agence.

En euros	2011	2010	2009
Dividende par action	0,50	0,25	0,75
Bénéfice net par action (BNPA)	1,22	0,45	0,26
BNPA dilué	1,20	0,43	0,25

Il est proposé à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011 de distribuer un dividende qui s'élèverait à 0,50 € par action si les conditions économiques de l'année 2012 permettent une telle distribution sans risque pour l'entreprise. Le dividende sera mis en paiement le 22 juin 2012.

La totalité des informations historiques est disponible sur le site de la société : www.publicsystemehopscotch.com, ou sur demande au siège de la société. En particulier, Public Système Hopscotch tient à disposition tous les Documents de Référence publiés ces dernières années, qui fournissent l'information la plus exhaustive.

4 FACTEURS DE RISQUES

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques opérationnels

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2011 en a apporté la preuve.

En cas de fortes fluctuations, notamment à la baisse, le Groupe dispose de deux variables d'ajustements principales qui sont :

- la partie variable des rémunérations (environ 15% des rémunérations globales)
- et du recours aux free lances et contrats d'usage qui permettent d'ajuster correctement la ressource travail à la charge, à la baisse comme à la hausse.

Quant au risque de rupture de contrat, les contrats sont de nature éphémère et le Groupe n'est pas exposé significativement à des ruptures de contrats.

4.2 Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2011, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15.899 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 4.190 milliers d'euros à plus d'un an, et de 2.151 milliers d'euros à moins d'un an.

La trésorerie nette au bilan est de 12.060 milliers d'euros au 31 décembre 2011, incluant 99 milliers d'euros de concours bancaires courants.

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 21 et 23) au 31 décembre 2011.

Exposition au risque de taux de change

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2011.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt

7 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Au 31 décembre 2011, l'intégralité des emprunts à taux variable sont couverts par des contrats de swap payeur taux fixe.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est donc peu significative.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 23 et en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 14.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2011, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Public Système Hopscotch d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 249 milliers d'euros. La variation à la baisse par rapport à l'an dernier provient exclusivement de la réduction de la dette.

Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions entre 2010 et 2013 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. En 2011, la société Public Système Hopscotch a augmenté sa participation de +15,29 points et détient à présent 66,10 % du capital du groupe Heaven. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart

d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 2.682 milliers d'euros. La variation à la hausse par rapport à l'an dernier est liée aux très bonnes performances enregistrées sur l'année et les perspectives futures.

Au 31 décembre 2011, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 1.348 milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2011, les actions auto-détenues représentent 5,98% du capital, soit 173.336 actions (cf. paragraphe 18.1 du présent document de référence) pour un cours d'acquisition de 6,72 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 6,30 à 8,40 euros.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

4.3 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2011 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 24.

4.4 Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

4.5 Risque clients

En 2011, le groupe compte plus de 500 clients.

Les dix plus gros clients représentent environ 31% du chiffre d'affaires et 24% de la marge du Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client se monte à 12.365 milliers d'euros et avec les 5 premiers clients à 34.965 milliers d'euros.

4.6 Risques liés aux emprunts

Public Système Hopscotch a souscrit en 2008 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2013 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 5,15%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 700 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2009 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2014 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,37%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 1.008 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance mai 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,39%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 2.050 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance juillet 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,52%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 2.250 milliers d'euros.

Les 4 emprunts sont assortis de covenants. Au 31 décembre 2011, ces derniers sont respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement anticipé d'emprunt n'est à prévoir tel qu'il en ressort des notes annexées aux états financiers (note 27.1.4).

Notons que les autres emprunts ne sont pas significatifs en terme de risque (note 27.1.4).

4.7 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe dispose à ce jour des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : Responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 9,1 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) professionnelle à hauteur de 1,5 million d'euros.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 5 millions d'euros.

Le montant total de nos primes s'élève à 55.277, 55€, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

4.8 Risques liés aux acquisitions

Public Système Hopscotch conduit depuis plusieurs années une politique active de croissance externe, laquelle est financée en général par des actions du Public Système remis en échange d'une partie des titres de la cible et par une partie en numéraire fréquemment financée par des emprunts bancaires moyen terme 5 ans.

Les actions remises en échange sont en général prélevées sur le stock d'auto-contrôle mais peuvent provenir parfois d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital. Dans ce cas, les actionnaires historiques peuvent se trouver légèrement dilués.

Les prix payés rapportés aux fonds propres des sociétés acquises génèrent par nature des écarts d'acquisition qui peuvent être significatifs.

Ceux-ci font l'objet « d'impairment test » lors des clôtures comptables pouvant justifier la constatation d'une dépréciation.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : Public Système Hopscotch

Nom commercial : Le Public Système

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Registre du commerce et des sociétés

602 063 323 RCS Nanterre

Code NAF

9001 Z

5.1.3 Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974.

La durée de la Société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020 (prorogation jusqu'au 01/12/2080 tel que précisé ci dessous).

Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Public Système Hopscotch

40, rue Anatole France

92300 Levallois-Perret

France

Téléphone : +33.1.41.34.20.00.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.174.033,25 euros composé à ce jour de 2.898.711 actions d'un nominal de 0,75 euro chacune. Elle est soumise à la législation française.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe Public Système Hopscotch

Les principales étapes de la vie du groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan, actuel président du conseil de surveillance, rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France. Frédéric Bedin et Benoît Désveaux sont membres du Directoire, le premier en assurant la présidence.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1er Groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1994	Création du département Voyages du Public Système.
1996	Développement des activités création de supports visuels et édition.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
1999	Déménagement en janvier au 40 rue Anatole France à Levallois-Perret, sur 4 000 m ² .
1999	Acquisitions de Blue Steam (animation de réseaux, formation), Light System (location de régies son et lumière), Réclame (bureau de presse mode, luxe, décoration et beauté) et Génériques (événements cinéma). Arrivée d'une cinquantaine de nouveaux collaborateurs.

2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
2002	Acquisition de Salines (marketing opérationnel) et de Curriculum Média (« street marketing » et échantillonnage).
2003	Développement d'un service Congrès au service des laboratoires pharmaceutiques, puis pour l'ensemble des organisateurs de congrès.
2005	Prise de participation majoritaire de 60% dans CSAA (communication dans l'univers pharmaceutique – audiovisuel). Acquisition de 100% de la société Marketing Channel venant renforcer le pôle Marketing Opérationnel du Groupe. Détenue de 100% de LPS MO directement (75% LPS) et indirectement (25% BSPA) depuis le 4 août 2005. La société est détenue directement par disparition de BSPA depuis.
2006	Acquisition de Gopublic (relations presse) et de Communicum détenant les sociétés BCA et BCA VST (organisation de congrès professionnels)
19/01/2007	Prise de participation d'un tiers dans la société Allo La Terre (communication et marketing appliqué aux nouveaux media).
29/11/2007	Acquisition du 2 ^{ème} tiers de la société Allô La Terre rendant irrévocable l'engagement d'acquérir le solde en 2008.
21/02/2008	Prise de participation majoritaire (56%) dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile)
13/05/2008	Augmentation de la participation dans CSAA de 60% à 90% conformément au protocole initial
03/06/2008	Dissolution sans liquidation de CURRICULUM MEDIA par transmission universelle de patrimoine à la société PAVILLON PRODUCTION
29/08/2008	Acquisition de la société PARISIENA (CAPDEL) avec la possibilité d'un complément de prix sous réserve des résultats au 31 décembre 2009.
28/10/2008	Acquisition du solde de la société Allô La Terre conformément au protocole initial.
27/11/2008	Dissolution sans liquidation de GO PUBLIC par transmission universelle de patrimoine à la société LE PUBLIC SYSTEME
9/04/2009	Acquisition du solde (10%) des actions de CSAA, conformément au protocole initial
10 juillet 2009	Prise de participation de 50,81% dans Groupe Heaven le 10 juillet 2009 avec engagement de racheter le solde des actions en 2010 et 2012. (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux)
29 mars 2010	Signature d'un protocole en vue d'acquérir le groupe HOPSCOTCH à 100%
20 mai 2010	Acquisition du groupe HOPSCOTCH

22 septembre 2010	Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100 % par Public Système Hopscotch.
17 mai 2011	Changement de la dénomination de PAVILLON PRODUCTION qui devient LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES
6 juillet 2011	Prise de participation majoritaire (51%) dans la société U-PRO

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2011 et postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011 sont présentés au chapitre 4 du rapport de gestion « Événements significatifs de la période » et en Note 32 « Événements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Il est apporté les précisions suivantes concernant les modalités de paiement des acquisitions réalisées au cours des exercices 2009, 2010 et 2011 :

Acquisitions	% en numéraire	% en titres	Impact dilutif	Compléments de prix
System TV	78%	22%	Actions existantes	(1)
Heaven	100%	0%	Aucun	(2)
Hopscotch (3)	49,6%	50,4%	Oui	
U-PRO	51%	0%	Aucun	

(1)- Détenue à 56% le solde de la société sera acquis en 2012.

(2)- Détenue à 66,1% avec un engagement de racheter le complément des actions au plus tard en 2013.

(3) Acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch en partie en numéraire pour un montant de 3,5 M€ et en partie en échanges de titres conduisant à une augmentation de capital de 260 895 actions.

A ce jour, le groupe évalue ses engagements futurs à 1.348 milliers d'euros exclusivement à plus d'un an (cf. note 23 en annexe 1).

5.2 Investissements

Depuis son installation dans ses nouveaux locaux à Levallois-Perret fin 1998, le Groupe n'a procédé à aucun investissement significatif dans des immobilisations corporelles, ces dernières se composant essentiellement de matériels de bureau et informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les résultats le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements font l'objet de détails dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011, notes 14 à 16, insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Après avoir acquis 100% du groupe HOPSCOTCH fin mai 2010, l'année 2011 a été marquée par l'augmentation de la participation au capital de la société Heaven (66,1%) pour un montant de 517 milliers d'euros, la prise de participation de 51 % dans la société Au Café valorisée à 200 milliers d'euros à l'actif du bilan de Public Système Hopscotch, et le paiement du complément de prix d'acquisition Capdel pour un montant de 517 milliers d'euros.

6 APERCU DES ACTIVITES

LES EXPERTISES DU PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

Né du rapprochement entre le groupe Le Public Système et le groupe Hopscotch, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est un Groupe de Conseil en Communication.

Avec une forte culture des relations publiques, le groupe s'est structuré autour 3 grandes enseignes - LE PUBLIC SYSTÈME, agence de communication intégrée, HOPSCOTCH, agence de Relations publiques et communication digitale, HEAVEN, agence de communication et marketing digital. – et de plusieurs agences spécialisées.

Agissant avec une approche globale ou en pure player, le groupe intervient sur plusieurs domaines d'expertises :

- Relations publiques (Relations presse et média, stratégies d'influence et e-réputation)
- Opérations de marketing « off et on line »,
- Communication digitale (stratégies et optimisation de la présence des marques sur le web),
- Evénements Corporate et grand public,
- Organisation et logistique de congrès professionnels,
- Production et distribution audiovisuelle pour télévision et internet.

Organisé de façon à répondre aux grands enjeux de ses clients, le Groupe travaille sur :

- L'Image : développer la réputation, la visibilité et la crédibilité d'une marque ou d'un produit,
- L'Entreprise : cultiver la ressource humaine et la qualité relationnelle,
- Le Business : développer les ventes et créer du trafic.

Il n'est pas rare que ces trois domaines s'imbriquent étroitement et qu'il faille aborder plusieurs aspects simultanément : les interventions du Groupe sont sur mesure autant que subtiles, comme le sont les besoins des clients annonceurs.

Public Système Hopscotch fonde son action sur l'événementialisation de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages, des annonces, et des médias chargés de les véhiculer.

Il est également créateur de contenus pour susciter l'intérêt des publics et leur délivrer les bons messages, au bon moment. Cette approche trouve une place grandissante entre le mass média et le marketing relationnel, et donne lieu à de véritables campagnes structurées et multi-métiers.

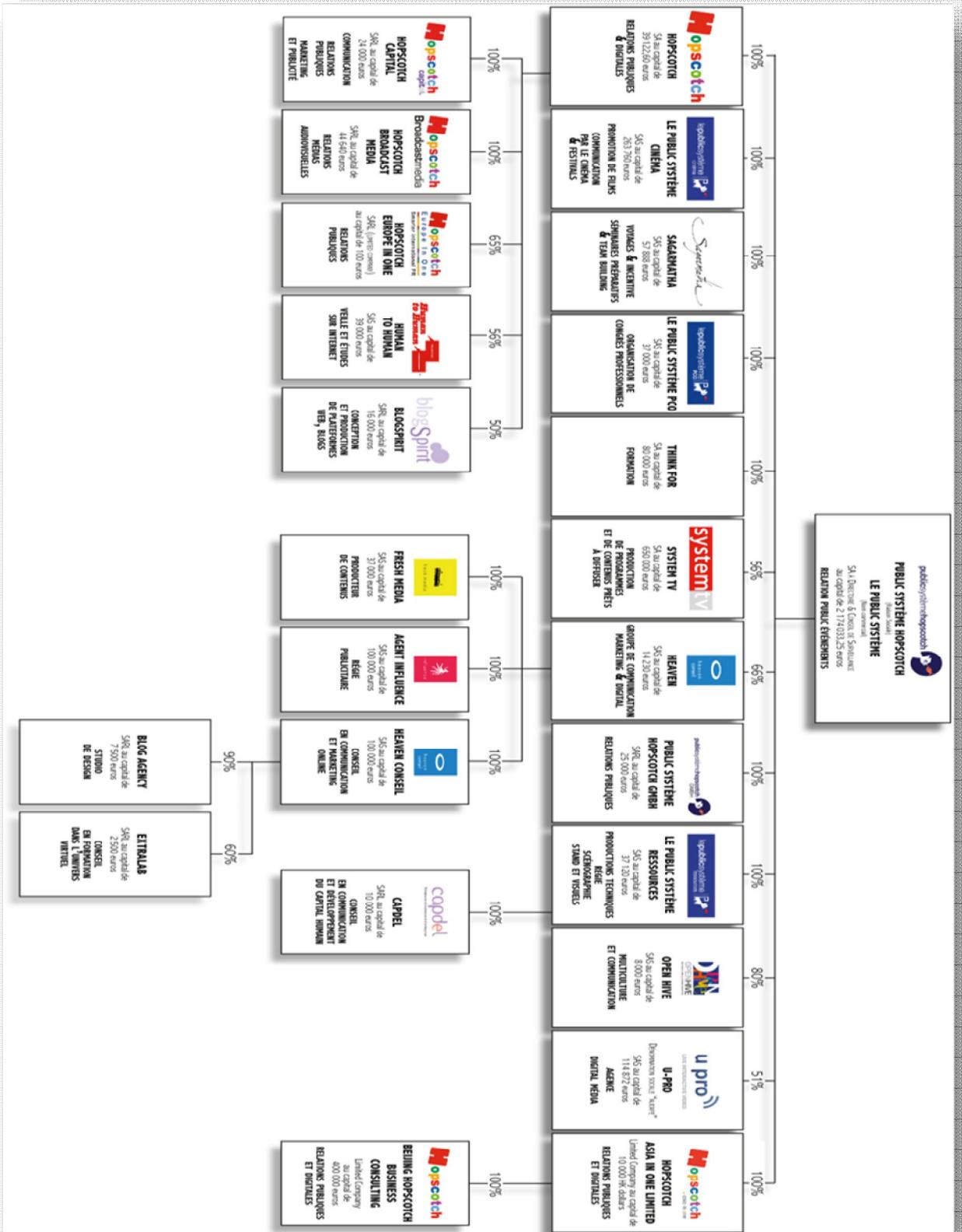
Enfin, le Groupe se veut spécialiste sur des domaines ou territoires de communication tels que le Cinéma, l'Entertainment, le Luxe et le Développement Durable.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

Public Système Hopscotch, en tant que société cotée est également la société de tête du groupe.

L'organigramme ci-dessous décrit les liens juridiques entre les sociétés du Groupe tels qu'ils existent à ce jour. L'organigramme tel qu'il existait au 31 décembre 2011 est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés paragraphe 5, publiée dans le présent document en annexe 1.



7.2 Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées au chapitre 5 intitulé « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires (article L.225-100, al.3 c.com) est faite dans le chapitre II du Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES & EQUIPEMENTS

Le groupe étant composé de sociétés de prestations de services, les immobilisations corporelles ne revêtent pas d'importance particulière, ni dans l'exploitation, ni par leur montant. Elles se composent essentiellement d'aménagements et de matériels de bureau.

Les locaux occupés sont loués aux conditions usuelles de marché. Aucun de ces locaux n'appartient directement ou indirectement à l'un des dirigeants ou mandataire social du Public Système Hopscotch.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers et patrimoniaux du Groupe, leurs analyses et détails sont inclus dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 inséré au paragraphe 20.1 du présent document, et dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

10 TRESORERIE & CAPITAUX PROPRES

10.1 Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux propres du groupe sont présentés à la note 22 des comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérés en Annexe 1 du présent document de référence ; Les comptes consolidés présentent aussi le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le capital social est de 2.174.033,25 €, composé de 2.898.711 actions de 0,75 € de nominal chacune. Le total des capitaux propres consolidés s'élève à 15.899 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

La situation de la trésorerie nette du Groupe 31 décembre 2011 est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.11	31.12.10	31.12.09
Valeurs mobilières de placement	2 070	523	6 653
Disponibilités	10 089	10 431	5 627
Trésorerie active brute au bilan	12 159	10 954	12 280
Concours bancaires courants	(99)	(149)	(23)
Créances Dailly	0	(3 999)	
Total trésorerie nette	12 060	6 806	12 257

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les caractéristiques des principaux emprunts au 31 décembre 2011 sont décrites ci-dessous :

Organismes prêteurs	Taux contractuel	Taux initial	Montant initial	Restant dû au 31/12/2010	Fin des remboursements
Banque	Euribor 3 mois+ 0,80% (Swap de taux fixe 5,15%)	5,76%	2 000 K€	700 K€	2013
Banque	Euribor 3 mois + 0,90% (Swap de taux fixe 1,37%)	3,61%	2.000 K€	1.008 K€	2014
Banque	Euribor 3 mois + 0,50% (Swap de taux fixe 1,52%)	1,38%	3.000 K€	2.250 K€	2015
Banque	Euribor 1 mois + 0,75% (Swap de taux fixe 1,39%)	1,17%	3.000 K€	2.050 K€	2015

Les covenants dont sont assortis certains emprunts sont décrits en note 27.1.4 des comptes consolidés insérés en annexe 1 du présent document de référence. Tous les covenants existants sont respectés à ce jour.

Au 31 décembre 2011, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013.

Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015.

Garantie bancaire à première demande

La société Public Système Hopscotch a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 650 milliers d'euros. Ces dernières sont données jusqu'au 31 décembre 2012.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur.

Au 31 décembre 2011, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 24 juin 2010 et 27 mai 2009. Les délégations financières sont détaillées dans le rapport de gestion et font également l'objet d'un tableau synthétique dans ledit rapport tel qu'inséré au paragraphe 20.1 du présent document.

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au point 5.2, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le groupe, Public Système Hopscotch a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes du Public Système Hopscotch contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les fonds propres et la trésorerie disponibles permettent la couverture de la totalité des engagements, ainsi que le cash flow dégagé par l'exploitation.

11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS & LICENCES

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2011, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Public Système Hopscotch intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

Le Groupe a par ailleurs obtenu en mars 2011 la certification norme BS8901, délivrée par le BSI (British Standards Institution). Cette norme concerne le "système de management responsable des événements".

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Des indications sur l'évolution pour l'exercice en cours ainsi que les événements importants sont mentionnées dans le Rapport de gestion du Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence. Toutefois, le Groupe n'a pas encore publié de chiffres d'affaires au titre de l'exercice 2012 en cours.

Les publications et communiqués permettant de suivre l'évolution du groupe sont consultables sur le site de l'agence www.publicsystemehopscotch.com à la rubrique « espace investisseurs ».

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles d'être notablement modifiées à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison du caractère volatile et concurrentiel du marché sur lequel le groupe intervient.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION

14.1 Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs Associés

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2012

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe	Fonction principale exercée hors du Groupe	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Lionel CHOUCHAN	AGM du 24/06/10	AG 2016	Président du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Bernard ROUX	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
François MERLE	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Christophe CHENUT	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Laure CHOUCHAN (*)	AGM du 24/06/10	AG 2016	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

(*) Laure Chouchan est la fille de Lionel Chouchan. A part ce lien de famille, il n'y a aucun autre lien familial entre les membres des divers organes de direction du groupe (Directoire ou Conseil de Surveillance).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de 21 Centrale Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Selon le pacte liant les actionnaires résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDLM (Bedin – Désveaux – Lascombe - Moley : i.e. le Directoire), s'engagent à voter pendant la durée du pacte en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au Conseil de surveillance.

✓ *M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Conseil de Surveillance : Public Système Hopscotch,

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA

Administrateur de Hopscotch SA,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *M. Christophe Chenut exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe :

Directeur général de la société LACOSTE SA.

Fonctions d'administrateur Evian-Thonon-Gaillard Football Club SASP et de Sporloisirs

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Directrice des Jeux Fremantle Media

✓ *Monsieur François MERLE exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : administrateur D'ADDING Group, société d'actuariat-conseil

Autres fonctions salariées ou non : Néant

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à une

faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Trois des membres sont qualifiés de membres indépendants, Messieurs Christophe Chenut, Bernard Roux et Monsieur François Merle, selon les critères suivants :

Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,

Ne pas être actionnaire de référence de la société,

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,

Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Composition du Directoire

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Durée du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Frédéric BEDIN	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Président du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Benoît DESVEAUX	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Pierre Franck MOLEY	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Jérôme LASCOMBE	Conseil de Surveillance du 24/06/10	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la société.

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Vice président de Foire Salon Congrès Evénements de France, Administrateur de Catering international service

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Public Système Hopscotch -.

✓ M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Vice-président de Syntec conseil en relations publiques et administrateur de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Public Système Hopscotch -.

✓ M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président Directeur Général de Think For.

Représentant permanent pour le compte du Public Système Hopscotch au conseil d'administration de Hopscotch SA.

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances Public Système Hopscotch ; administrateur de Middle Next

✓ M. Jérôme Lascombe exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe du Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président du Conseil d'administration de Hopscotch SA,

Gérant de Hopscotch Broadcast Media et Hopscotch Capital,

Autres mandats sociaux hors groupe :

Président Directeur général de la société Art Communication Creation- SAS, administrateur de Dorval Finance SA,

Autres fonctions salariées ou non : Néant

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des 6 dernières années, aucun des membres du Directoire n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à une faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les directeurs associés

40 directeurs opérationnels spécialistes sur leurs métiers sont en charge des pôles d'activité du groupe. Certains d'entre eux peuvent exercer des fonctions de mandataires sociaux dans les filiales du groupe, mais œuvrent en toutes circonstances sous l'étroit contrôle de la société mère et de ses dirigeants.

A la connaissance de la société, aucun membre dirigeant ou mandataire social ne fait l'objet d'une mention ou d'une condamnation ou sanction susceptible d'être mentionnée.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt même potentiel n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil de surveillance et du Directoire à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs, à l'exception de la convention de prestation de services conclue avec l'un des membres du Directoire, décrite au paragraphe 16.2 du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance et du directoire a déjà été sélectionné en cette qualité.

Selon un pacte d'actionnaires résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination et/ou du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance. Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance et du directoire a déjà été sélectionné en cette qualité.

Les restrictions acceptées par ces derniers concernant la cession de leur participation dans le capital de la société sont détaillées dans le pacte d'actionnaire présenté au paragraphe 18.4 du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 REMUNERATIONS & AVANTAGES

15.1 Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes d'administration

Conformément aux recommandations de l'AMF du 22 décembre 2008 en la matière, le groupe communique les rémunérations des mandataires sociaux et les éléments liés en respectant les formes préconisées. Toutes ces informations ont été regroupées au sein du rapport de gestion qui en fait état au paragraphe XII, et inséré au présent document au chapitre 20.1.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en première partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne insérées au paragraphe 16.4.1 du présent document.

15.2 Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits au chapitre 3.16 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Il n'existe aucun engagement de retraite à prestations définies.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1

16.1.1 Conseil de Surveillance

Tous les mandats de membres du Conseil de surveillance ont été renouvelés ou selon le cas nommés par l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2010 pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 85 % sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil de Surveillance comprend plusieurs membres indépendants et se réunit en moyenne une fois par trimestre et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige. En 2011, il s'est réuni effectivement 4 fois.

16.1.2 Le Directoire

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés ou selon le cas nommés pour une durée de 6 ans par le Conseil de Surveillance en date du 24 juin 2010, venant à échéance le 23 juin 2016.

Le taux de présence des membres du Directoire est de 100% sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2011.

16.2 Contrat de service liant les membres du Directoire ou du conseil de Surveillance aux filiales

Il existe un contrat de prestation de services conclu entre Public Système Hopscotch et Lascorp dont l'associé majoritaire est M. LASCOMBE, membre du Directoire.

Ce contrat prévoit les prestations suivantes :

Assistance conseil en stratégie et innovation,
Assistance conseil en marketing et communication,
Assistance conseil en développement commercial.

Il n'existe aucun autre contrat de service prévoyant l'octroi d'avantage liant les membres du Directoire et du conseil de surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.

16.3 Comité d'audit et Comité des rémunérations

L'entreprise n'a pas une taille suffisante pour qu'il y ait un Comité d'audit permanent. Toutefois, le Conseil de Surveillance se réunit sous forme de comité d'audit en présence des membres de la direction.

Le Comité d'audit ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer l'information que le Conseil de surveillance utilisera dans ses débats.

Le Comité des rémunérations est composé de François Merle et de Monsieur Bernard Roux et se réunit en cas de besoin et s'exprime notamment sur la rémunération des membres du Directoire. Il s'est réuni le 26 mars 2012 pour statuer sur la question des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2011. A ce jour, il est précisé qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion du comité des rémunérations qui restent inchangées en 2011 par rapport à 2010 pour la part fixe.

16.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

16.4.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

CHERS ACTIONNAIRES,

La loi fait obligation au Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le service juridique et le contrôle de gestion ont participé à l'élaboration du présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance le 26 mars 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

A ce jour, en France, deux codes ont été publiés :

- le Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 qui consolide les recommandations publiées antérieurement,
- le Code Middenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (compartiment B et C d'Euronext Paris) de décembre 2009.

A cet égard, le Président rappelle que le conseil de surveillance en date du 9 décembre 2008 avait décidé d'adhérer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, à l'exception de celle relative à l'absence de cumul d'un mandat social de dirigeant avec un contrat de travail.

Toutefois, le Conseil en date du 30 mars 2009 a estimé après une analyse approfondie des recommandations AFEP/MEDEF consolidées en décembre 2008 au sein du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, que ce Code ne pouvait constituer un Code de référence pour la Société en matière de gouvernement d'entreprise car il n'était pas adapté à la gouvernance de la Société compte tenu de sa taille, du profil de son actionariat et de l'organisation de sa direction.

Suite à l'invitation de l'AMF en septembre 2010 quant au positionnement de la Société au regard d'un code de gouvernement d'entreprise, la société a alors indiqué étudier l'éventualité de se référer au Code Middenext de gouvernance pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Le Conseil de surveillance, lors de sa séance du 15 décembre 2010 a décidé d'adopter le Code Middenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise car ce code est particulièrement adapté compte tenu de la taille et de l'actionariat de la Société.

Lors de l'adoption dudit Code, le conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La société n'a pas encore eu le temps de mettre en place l'évaluation annuelle du Conseil recommandée par le Code Middenext. Toutefois, il est envisagé d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil un point sur l'évaluation du fonctionnement du conseil et de la préparation de ses travaux.

1. Le conseil de surveillance et les comités

1.1 Le conseil de surveillance

1.1.1. La composition du conseil

Le conseil est composé de 5 membres, de nationalité française qui sont :

- Lionel Chouchan, Président du conseil,
- Bernard Roux,
- Laure Chouchan,
- Christophe Chenut,
- François Merle.

➤ Indépendance des membres du Conseil

Lors de sa séance du 15 décembre 2010, le Conseil de surveillance a décidé de retenir désormais les critères du Code Middenext pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

Ainsi, conformément à la huitième recommandation du Code Middenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères sont repris à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil du 15 décembre 2010 a réexaminé la situation de chacun de ses membres au regard des critères susmentionnés et a ainsi considéré que trois d'entre eux : Messieurs Christophe Chenut, Bernard Roux et François Merle, étaient indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance sont détaillés au paragraphe 12 du rapport de gestion de la société et du Groupe.

➤ **Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte une femme parmi ses membres.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituera un des éléments de la prochaine évaluation du conseil.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

1.1.3. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 7 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du conseil ressort de la façon suivante : 85%

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils n'y ont pas assisté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé régulièrement.

1.1.4. Les sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants sont régulièrement débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2011 :

- Marche des activités par pôle métier, et stratégie
- Mise à jour des prévisions annuelles du groupe et analyse, en brut et proforma

- Situation financière du groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc.
- Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition
- Rémunération, motivation, association des salariés au capital
- Projets divers

Une fois par an, le Conseil après avis du comité des rémunérations se prononce sur la rémunération des membres du Directoire.

1.1.5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil de surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlednext.

Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site Internet de la société : www.publicsystemehopscotch.com.

1.1.6. La gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil

Concernant la prévention et le gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de surveillance concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- ne pas assister aux réunions du conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- démissionner de ses fonctions de membre du conseil.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission. »

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.2 Les comités spécialisés

Le conseil n'entend pas constituer de comité d'audit. Le conseil se réunit sous forme de comité d'audit préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, pour évoquer avec les membres du Directoire les conditions d'arrêté des comptes.

En effet, la société a décidé que les fonctions de comité d'audit seraient dévolues au conseil de surveillance, l'entreprise n'a pas une taille suffisante pour qu'il y ait un comité d'audit permanent.

Concernant le comité d'audit, la société n'applique que partiellement les recommandations énoncées dans le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010. Ainsi, la société respecte les recommandations suivantes dudit rapport :

- le conseil comprend un membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable, au regard de son parcours professionnel,
- les échanges d'informations légalement prévus entre les commissaires aux comptes et le comité aient lieu entre ces derniers et le conseil,
- le conseil justifie sa position de se réunir sous forme de comité d'audit et de ne pas constituer de comité ad hoc dans le rapport du président et/ou dans le document de référence.

Il se réunit en formation de comité d'audit deux fois par an au moment de l'arrêt » des comptes annuels et celui des comptes consolidés.

Par ailleurs, la société dispose d'un comité des rémunérations qui se réunit en pratique une fois par an afin de débattre et présenter son avis au conseil de surveillance sur la rémunération des membres du directoire.

Il est composé de deux membres du Conseil de Surveillance : M. Francois Merle (indépendant) et M. Bernard Roux (indépendant).

Le comité des rémunérations s'est réuni avant la tenue du Conseil de surveillance pour constater la performance du Groupe et formuler des recommandations concernant la rémunération du Directoire.

Le comité a pour mission de faire au Conseil de surveillance toute recommandation relative à la rémunération des membres du Directoire.

Il fait également des recommandations au Directoire relatives à la rémunération des principaux dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil de surveillance.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, la partie variable (bonus), les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, pensions de retraite et avantages particuliers.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performances.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 mars 2012.

2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil de surveillance est exclusivement composée de jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

Le montant global des jetons de présence a été fixé par l'assemblée générale du 24 juin 2010 à 75.000 euros pour l'exercice antérieur jusqu'à décision contraire.

Le conseil répartit lesdits jetons entre ses membres, selon l'assiduité des membres du conseil aux réunions.

Le Président du conseil bénéficie de jetons de présence au titre de ses fonctions de Président à hauteur de 60.000 euros.

2.2 Rémunération des mandataires

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée chaque année par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

2.2.1. Rémunérations fixes et variables

Au titre de leur mandat, les membres du Directoire perçoivent pendant toute la durée de leur mandat une rémunération fixe de 750 euros brut mensuel sur 12 mois, soit 9.000 euros brut annuel.

Ils peuvent également prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

En outre, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

Partie fixe : 10.000 euros mensuels bruts, soit 120.000 euros brut annuel

Partie variable : Les membres du Directoire bénéficient d'une part variable dont la formule est régulièrement revue par le Conseil de Surveillance, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé de manière précise mais n'est pas rendu public.

2.2.2. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En revanche, des actions ont été attribuées gratuitement à Monsieur Pierre Franck Moley, membre du Directoire de 2006 à 2010. Les informations relatives à ces attributions d'actions gratuites sont présentées au paragraphe 13 du rapport de gestion de la société et du Groupe.

En matière d'attribution d'actions gratuites, le conseil a décidé de fixer à 50 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

L'attribution définitive des actions n'est pas subordonnée à la réalisation de conditions de performance. Il est précisé qu'à la date de l'attribution desdites actions, la société ne se réfère pas au Code Middenext qui recommande de fixer des conditions de performance pour l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites attribuées aux dirigeants.

2.2.3. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Néant.

2.2.4. Retraites

Les membres du Directoire bénéficient d'un régime complémentaire de retraite spécifique à prestation non définie, pour lequel la société cotise à hauteur maximum de 8% du plafond tranche B de la Sécurité Sociale.

2.2.5. Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire à l'Assemblée au chapitre 10.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Principe d'analyse

2.1.1 Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui a été retenu par PUBLIC SYSTEME HOPSOTCH.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

2.1.2 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2.1.3 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 Organisation générale

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est un Groupe comprenant vingt cinq sociétés dont l'entité PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH, ayant aussi pour nom commercial « Le Public Système », est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est généralement similaire à celle de la société mère.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en terme de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;
- un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

2.2.2 Les acteurs du contrôle interne

➤ Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le groupe PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une vingtaine par pôle en moyenne. A ce titre on peut considérer que PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Levallois-Perret, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la totalité des pôles-métiers - que ces derniers soient hébergés dans la société mère ou dans les filiales - et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité, notamment en charge de l'administration des ventes ;
- le contrôle de gestion ;
- la gestion du personnel et la paie ;
- le service juridique.

Le rôle et le fonctionnement des trois premiers services sont détaillés dans la partie 2.3.2.

Le service juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique et suit la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

➤ Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- élaboration, le cas échéant, des tests de dépréciation des goodwill ;
- évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social sont confiées à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

2.3 Autres composantes de contrôle interne

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Le recrutement d'un Directeur administratif et financier a été recruté en 2008 a permis depuis lors à l'un des membres du Directoire de se consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne et à l'évaluation des risques.

La fonction d'audit interne a été créée.

Le Groupe poursuit ainsi ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées dans le rapport de gestion de la société et du groupe au paragraphe VII.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

2.3.1 Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- l'existence d'un **service comptable et financier** permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- le respect du principe de **séparation des tâches** permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- la **supervision et la délégation** assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- l'existence d'un **système comptable**, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la **circulation de l'information** fluidifiée grâce à la taille modeste de l'entreprise, le décloisonnement des différents services permet une efficiente collaboration ;

2.3.2 Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société LE PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités des sociétés composant le Groupe sont hébergées en interne sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération l'équilibre financier des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- de la clôture périodique des états financiers ;
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- réaliser les travaux de cut-off.

Le contrôle de gestion central est composé de trois personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que la supervision des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de novembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés comptables trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la rentabilité de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

2.3.3 Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en sept processus :

➤ **Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière**

● **Processus de clôture des états financiers**

LE PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle. Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture, rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

● **Processus de suivi budgétaire et de reporting**

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

➤ **Les processus comptables et de gestion**

● **Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires**

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées.

- **Processus de gestion du risque clients**

La gestion du risque client est assurée à trois niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées
- et par des réunions de trésorerie bimensuelle.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

- **Processus de gestion de la trésorerie**

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

- **Processus de gestion de la paie**

Les processus de paie permettent de vérifier :

- le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ...;
- les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

Le Président du conseil de surveillance
Monsieur Lionel Chouhan

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Public Système Hopscotch

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Public Système Hopscotch S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autre information

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 12 avril 2012

Paris, le 12 avril 2012

KPMG Audit IS
Grégoire Menou
Associé

Cabinet Foucault
Olivier Foucault
Associé

17 SALARIES

17.1 Informations significatives

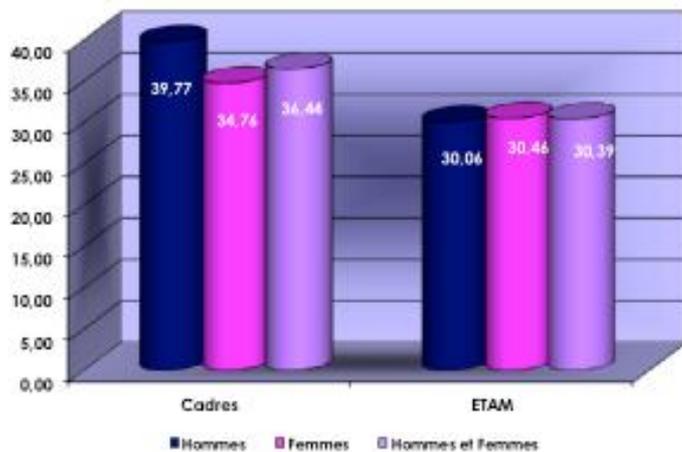
Toutes les informations significatives relatives aux salariés du Groupe sont données dans le paragraphe VI intitulé « Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel » du rapport de gestion inséré au paragraphe 6 du présent document de référence.

En complément, il est précisé que l'âge moyen au sein du Groupe est de 33,73 ans en 2011, contre de 33,10 ans en 2010.

La répartition des effectifs par âge

Age moyen par catégorie de l'effectif permanent au 31 décembre 2011 GROUPE

2011			
	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
Cadres	39,77	34,76	36,44
ETAM	30,06	30,46	30,39
TOTAL	36,82	32,61	33,73



17.2 Participations et stocks options

En vue de motiver et fidéliser ses dirigeants et collaborateurs, le groupe a utilisé les instruments suivants :

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan d'options d'achat d'actions du 15 janvier 2007

Dans le cadre de ce plan Public Système Hopscotch a attribué un total de 49.500 options d'achat d'actions, au prix d'exercice de 12,28 € par action. Les options sont exerçables à compter du 15 janvier 2010 et expirent le 15 janvier 2013.

Aucune option n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux du Public Système Hopscotch. A la suite de départs de bénéficiaires, il reste à ce jour 28.000 options exerçables soit 0,96% du capital.

Tableau 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
Date d'Assemblée accordant l'autorisation au Directoire	25 juin 2004
Date du Directoire	15 janvier 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (à l'origine)	49.500
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux	Néant
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2010
Date d'expiration des options	15 janvier 2013
Prix d'exercice	12,28 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées 31 décembre 2011	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	21.500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	28.000

Tableau 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée le 26 mai 2011 a également autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II.

L'ensemble des informations relatives aux attributions intervenues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 vous est indiqué dans un rapport spécial, en application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de Commerce.

Par décision du Directoire en date du 28 mars 2011 :

- 49.000 actions gratuites ont été attribuées au profit de quarante quatre personnes du Groupe PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH.

Le détail des autres plans d'actions gratuites en cours est précisé au paragraphe 17.2 du document de référence.

- **Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires**

Il est précisé que les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites dans les conditions suivantes :

Pierre Franck Moley :

- 30.075 actions le 28 mars 2008,
- 30.075 actions le 30 mars 2009,
- 30.000 actions le 7 avril 2010.

Dans le cadre de cette dernière attribution, le conseil a décidé que le mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 50% des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 8 avril 2012.

Répartition du capital et des droits de vote au jour de l'établissement du présent document :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Action de concert (1)	1 572 343	54,24%	2 653 871	62,86%
Dont : - Groupe Chouchan (2) :	482 491	16,65%	959 721	22,73%
Dont <i>Lionel Chouchan</i>	479 104	16,53%	953 022	22,57 %
- Groupe BDLM (3)	1 089 852	37,60%	1 694 150	40,13%
Dont <i>Frédéric Bedin</i>	223 023	7,69%	444 987	10,54%
Dont <i>Benoît Desveaux</i>	221 214	7,63%	437 997	10,37%
Dont <i>Pierre-Franck Moley</i>	127 089	4,38%	142 640	3,38%
Dont <i>Jérôme Lascombe</i>	765	0,03%	765	0,02%
Dont <i>Le Holding System</i>	263 406	9,09%	413 406	9,79%
Dont <i>Lascorp</i>	254 355	8,77%	254 355	6,02%
Salariés (hors épargne collective)	173 355	5,98%	301 585	7,14%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	2 750	0,09%	5 100	0,12%
Autres nominatifs	263 152	9,08%	525 229	12,44%
Auto détention	151 072	5,21%	0	0%
Public	736 039	25,39%	736 039	17,43%
TOTAL	2 898 711	100%	4 221 824	100%

** L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDLM est décrite ci-après dans le paragraphe 18.4

- Le groupe Chouchan comprend : Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez.

- Le groupe BDLM comprend :
Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley qui sont membres du directoire, la société Le Holding système. Cette société est détenue à la date du présent rapport par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley à hauteur de 33,32% du capital chacun.
Monsieur Jérôme Lascombe
La société Lascorp SARL, contrôlée par Monsieur Jérôme Lascombe.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote.

18.2 Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Les principaux actionnaires disposant d'un droit de vote différent sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dès lors qu'il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

18.3 Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif

L'émetteur est contrôlé comme indiqué ci-dessus au paragraphe 18.1. Au 8 avril 2012, 62,86% des droits de vote sont détenus par le concert Chouchan / BDLM. Le but du pacte est de définir une action de politique commune en vue d'assurer le développement pérenne de la société, et non d'offrir une possibilité d'action abusive de la part des intéressés.

Dans son mode de fonctionnement même, le directoire est soumis à un contrôle actif du conseil de surveillance dont 3 membres sont indépendants.

La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle

Pacte d'actionnaires

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Ce pacte a fait l'objet de plusieurs avenants et mises à jour.

Les membres de ce pacte se divisent en deux groupes :

Le groupe Chouchan comprenant Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance, Madame Sylvie Estevez ainsi que Monsieur Thomas Chouchan, Le groupe BDLM comprenant Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux, Pierre-Franck Moley et Jérôme LASCOMBE, membres du directoire, la Société LE HOLDING SYSTÈME¹ ainsi que la société Lascorp².

Le pacte d'actionnaires dans sa dernière version en date du 20 mai 2010 prévoit notamment les dispositions suivantes :

Action de concert :

Les membres du groupe BDLM déclarent agir de concert et s'engagent à adopter une position commune sur le sens du vote à émettre en Assemblée Générale.

Gérance du pacte :

La gérance du pacte est assurée par Monsieur Pierre-Franck Moley et Monsieur Lionel Chouchan qui en est le Président, étant précisé que les décisions de la gérance sont prises à l'unanimité.

Nantissement :

Les signataires ne peuvent nantir tout ou partie des titres de la société Public Système Hopscotch qu'après avoir obtenu l'accord du Directoire.

¹Société anonyme contrôlée par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley détenant chacun 33,32 % du capital.

²SARL contrôlée et représentée par Monsieur Jérôme Lascombe qui en est le gérant.

Droit de préemption :

Un droit de préemption est institué (i) au profit des actionnaires du groupe BDLM en priorité puis au profit des actionnaires du groupe Chouchan en cas de cession par un membre du groupe BDLM, et (ii) au profit du groupe BDLM en cas de cession par un membre du groupe Chouchan.

Ce droit de préemption s'applique notamment en cas d'offre publique ou de décès de l'un des signataires du pacte avec des modalités adaptées.

Droit de sortie proportionnel :

En cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption, chacun des signataires disposera d'un droit de sortie proportionnel au même prix que celui de la cession si le cessionnaire acquiert ou porte sa participation à plus de 25 % du capital.

Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

Clause de non concurrence :

Les signataires prennent un engagement de non concurrence.

Entrée d'un nouvel actionnaire :

En cas de cession de titres par l'un des signataires à un tiers, les parties s'engagent à ce que le cessionnaire adhère au pacte.

Durée du pacte :

Le pacte décrit ci-dessus sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les sociétés apparentées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du conseil de surveillance ou du directoire.

Il existe un contrat de prestation de services conclu entre Public Système Hopscotch et Lascorp dont l'associé majoritaire est M. LASCOMBE, membre du Directoire.

Ce contrat est détaillé à l'article 16.2 du présent document de référence.

20 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

En préambule, et conformément aux normes en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été émis :

Le Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, comme prévu à l'article L225-68 alinéa 6 du Code de Commerce. Le Rapport spécial du Directoire relatif au rachat d'actions – nouveau programme de rachat d'actions, est dorénavant intégré au rapport de gestion du Groupe précisé ci-dessus.

Le Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2011.

Ils ont été émis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 24 mai 2012, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

20.1 Rapport de gestion au 31 décembre 2011

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2012 (COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société à l'effet de vous soumettre :

- Le rapport de gestion du Directoire,
- Les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Les comptes sociaux de la société mère de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Le projet des résolutions.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH AU COURS DE L'EXERCICE

1. COMPTES CONSOLIDES

Chiffres Clés

En milliers d'euros	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	136 126	128 757	154 995
Marge Brute	41 693	45 556	56 986
Rés. Opérationnel Courant	4 723	2 374	6 148
Résultat Net Part du Groupe	673	1 153	3 307
BNPA (€ / action)	0,26	0,45	1,22
Capitaux Propres	10 529	12 766	15 899
Trésorerie	12 257	6 806	12 060
Effectif permanent moyen	298	406	446

2011 : des activités en forte croissance

L'exercice 2011 s'est déroulé dans un contexte économique morose, en raison en particulier des déséquilibres budgétaires majeurs de plusieurs états européens, mais dont la tonalité relayée par les médias s'est trouvée plus sombre que la réalité. Pour autant, si la croissance économique a été insignifiante, et les échanges économiques peu dynamiques, la plupart des grandes entreprises s'étaient déjà ajustées à cette nouvelle donne de marché, et ont dégagé des résultats certains.

Nos clients, les grands annonceurs, font partie de cette catégorie.

Ainsi l'exercice écoulé a démontré une belle croissance du groupe sur l'ensemble de ses métiers, et en particulier la communication digitale, ainsi que la communication événementielle, grâce à quoi toutes ses entités se sont montrées contributives. Cette croissance vertueuse et bien répartie permet de dégager une marge opérationnelle en nette amélioration

Le groupe a su capitaliser sur sa nouvelle dimension acquise par les rapprochements successifs avec Heaven (« pure player » dans la communication digitale) mi 2009, puis Hopscotch (Relations Publiques et communication digitale) mi 2010, et a activé les synergies que l'on pouvait en attendre, notamment du point de vue commercial.

Ainsi la marge brute globale du groupe évolue-t-elle de +25% pour atteindre 57 millions d'euros, contre 45,6 millions d'euros en 2010. En neutralisant sur les deux années l'impact de Hopscotch (consolidé 12 mois en 2011, et 6 mois en 2010), la croissance organique à périmètre comparable dépasse 18%.

Par métier, la croissance observée est de 17% pour les activités événementielles, près de 10% pour les relations publiques et la communication, et plus de 35% pour les activités digitales. Ces dernières pèsent désormais plus de +15% des revenus (marge brute) du groupe et devraient dépasser 30% d'ici 2 ans.

Enfin, en 2011, le groupe a initié son plan de déploiement à l'international, avec la création d'une filiale Pékin, puis en 2012, d'une entité basée à Paris pour adresser le continent et les clients africains, et d'une antenne dédiée au digital basée dans la Silicon Valley.

Avec plus de 550 collaborateurs dont 446 permanents, Public Système Hopscotch possède une dimension qui lui permet de poursuivre son offensive à l'international, et de continuer à développer les métiers de la communication les plus porteurs, tout en gardant sa spécificité de toucher au plus près les publics de ses clients.

Une exploitation bénéficiaire

Bien que le chiffre d'affaires ne soit pas la donnée la plus importante pour évaluer l'activité du groupe, il permet de mesurer la part des budgets de communication qui lui est confiée par ses clients.

Ce chiffre d'affaires atteint 155,0 millions d'euros en 2011, contre 128,8 millions d'euros en 2010. La marge brute, obtenue en diminuant le chiffre d'affaires des dépenses externes directement engagées dans le cadre des opérations réalisées, atteint 57,0 millions d'euros, en croissance de 25% comme évoqué plus haut. Ces charges ont donc évolué corrélativement à l'activité au niveau du groupe.

Les autres charges, et en particulier les charges d'exploitation et de structure ayant été bien maîtrisées, permettent de dégager une marge bénéficiaire substantiellement supérieure, avec un résultat opérationnel de 6,1 millions d'euros.

Avec un résultat financier comparable à celui de l'an passé, le résultat brut avant impôt s'élève à 5,9 millions d'euros, contre 2,3 millions d'euros l'an passé.

Après impôts sur les sociétés, le résultat net s'élève à 3,7 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros part du groupe, et 0,4 millions pour les minoritaires.

Le groupe a ainsi profité pleinement du développement de ses activités pour améliorer ses conditions d'exploitation, et finalement dégager des marges en croissance.

Un bilan toujours solide

Les fonds propres du groupe atteignent près de 16 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont 15,3 millions d'euros part du groupe.

La trésorerie s'est nettement redressée avec un montant excédentaire de 12,1 millions d'euros, contre 6,8 l'an passé.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2011, de sorte qu'après les remboursements effectués au cours de l'exercice, les dettes auprès des établissements financiers se sont réduites à 6,8 millions d'euros, dont 2,5 millions à moins d'un an. Tous les covenants sont d'ailleurs largement respectés, et le ratio dettes sur capitaux propres n'est que de 43%, comme prévu.

Cette structure solide qui caractérise le groupe depuis de nombreuses années, garantit sa pérennité, son indépendance et sa capacité d'action dans les développements futurs.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	% Intérêts 2011	% Contrôle 2011	% Intérêts 2010	Méthode
Public Système Hopscotch	Mère	Mère	Mère	IG
LPS Ressources (ex - Pavillon Production)	100	100	100	IG
LPS Cinéma	100	100	100	IG
PARISIENA Capdel	100	100	100	IG
Sagarmatha	100	100	100	IG
Le Public Système PCO	100	100	100	IG
System TV	100	100	100	IG
Think For	100	100	100	IG
Open Hive	80	80	0	IG
Au Café	51	51	0	IG
Heaven	100	100	100	IG
Agent Influence	100	100	100	IG
Fresh Média	100	100	100	IG
Heaven Conseil	100	100	100	IG
Extralab	100	100	100	IG
Blog Agency	90	90	90	IG
Hopscotch	100	100	100	IG
Blog Spirit *	50	50	50	IP
Human to Human	56	56	56	IG
Hopscotch Broadcast Média	100	100	100	IG
HDL Communication	100	100	100	IG
Hopscotch Europe In One Ltd	65	65	65	IG
Hopscotch Espagne	0	0	100	NC
Hoscotch Asia In One Ltd	100	100	0	IG

Hormis Hopscotch Europe In One td (Irlande), Hopscotch Espagne et Hopscotch Asia in One, toutes les sociétés du groupe sont de nationalité française.

Les actifs et les passifs de la société Blog Spirit sont classés dans les rubriques actifs et passifs destinés à la vente conformément à la norme IFRS 5.

COMPTES SOCIAUX SOCIETE MERE ET FILIALES
Résumé des comptes de la société mère et de ses principales filiales

Les chiffres clés au 31 décembre 2011 des principales sociétés du Groupe sont présentés ci-dessous:

<i>En milliers d'euros</i>	Public Système Hopscotch	Pavillon Production	Sagarmatha	Le Public Système Cinéma	Le Public Système PCO	System TV	Capdel	Open Hive	Heaven Conseil	Hopscotch (pro forma 12 mois)			
Actif immobilisé	21 169	1 021	63	132	163	206	29	-	12	975			
Actif circulant	39 704	1 838	7 858	1 924	3 637	2 151	1 786	676	4 247	3 567			
Total de l'actif	60 955	2 859	7 934	2 056	4 033	2 381	1 815	676	4 651	4 560			
Capitaux propres	15 382	621	1 128	589	345	629	288	266	472	1 207			
Chiffre d'affaires	90 658	6 205	18 823	5 434	9 953	3 955	3 840	4 157	9 570	8 420			
Résultat d'exploitation	881	562	907	250	273	-	221	122	389	879	262		
Résultat financier	573	164	6	1	-	-	43	15	2	18	453		
Résultat exceptionnel	99	-	143	8	9	-	14	8	-	-	9	-	15
Résultat net	1 282	333	541	137	144	-	256	92	258	632	635		

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (article L.225-100, al.3 c.com)

Public Système Hopscotch SA

Le chiffre d'affaires de la société Public Système Hopscotch atteint 90.658 milliers d'euros contre 85.070 milliers d'euros l'an passé, en croissance de 7%. La marge sur achat s'élève à 25.961 milliers d'euros contre 22.688 milliers d'euros en 2010, soit une hausse de 14 %. La croissance enregistrée en 2011 provient principalement de l'activité communication événementielle.

Cette hausse d'activité et la maîtrise des charges fixes permettent de dégager un résultat d'exploitation en bénéfice de 881 milliers d'euros contre une perte de - 49 milliers d'euros en 2010.

Le résultat financier est bénéficiaire à 573 milliers d'euros, en raison notamment des produits de dividendes constatés. Hors ces éléments, le résultat financier est négatif de - 290 milliers d'euros et se caractérise par des charges d'intérêt (205 milliers d'euros) et une dépréciation des actions auto détenues (107 milliers d'euros).

Le résultat exceptionnel est positif de 99milliers d'euros se compose principalement d'un produit relatif au remboursement d'une créance abandonnée en 2001 avec retour à meilleure fortune.

Après impôts sur les bénéfices et participation des salariés, le résultat net du Public Système Hopscotch s'élève à 1.282 milliers d'euros, contre 1.026 milliers d'euros, l'an passé.

Les fonds propres, après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2010, s'élèvent à 15.382 milliers d'euros. La trésorerie à l'actif atteint 5.984 milliers d'euros, et les dettes bancaires s'élèvent à 6.034 milliers d'euros dont 99 milliers d'euros de concours bancaires.

Au 31 décembre 2011, le solde des créances Clients s'élève à 21.135 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à moins de 3 mois	Dues à plus de 3 mois
Créances Clients	21 135	15 229	2 033	2 319	1 554
<i>Dont Factures à établir</i>		4 768			
<i>Dont Clients Douteux</i>					493

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes Fournisseurs s'élève à 6.117 milliers d'euros et sont ventilées comme suit :

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à plus de 1 mois
Dettes Fournisseurs 2011	- 6 117	- 1 793	- 2 816	- 1 508
Dettes Fournisseurs 2010	- 9 615	- 3 842	- 3 093	- 2 680

Activité des principales filiales :

Pavillon Production

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 6.205 milliers d'euros en 2011, en amélioration de 31% par rapport à l'an dernier. Cette hausse provient des activités régie (+ 688 milliers d'euros) et production (+ 775 milliers d'euros).

La marge brute atteint 2.749 milliers d'euros contre 2.309 milliers d'euros l'an dernier, soit une hausse de + 20 % provenant principalement de l'activité régie.

Cette hausse d'activité, accompagnée d'une stabilité des charges fixes, permet de dégager un résultat d'exploitation en bénéfice de 562 milliers d'euros contre 155 milliers d'euros en 2010.

Le résultat financier de 164 milliers d'euros provient essentiellement des dividendes constatés.

Le résultat exceptionnel de -143 milliers d'euros provient principalement du remboursement, à la société mère, d'une créance abandonnée en 2001 avec clause de retour à meilleure fortune.

Après participation des salariés et impôt sur les bénéficiaires, le résultat net de la société s'établit à 333 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 621,5 milliers d'euros, et la trésorerie est positive de 346 milliers d'euros.

Sagarmatha

Comme l'an dernier, l'activité de la société Sagarmatha affiche des résultats en forte croissance. Le chiffre d'affaires à 18.823 milliers d'euros, augmente de +20% par rapport à l'an dernier.

La marge brute augmente corrélativement, atteignant 4.960 milliers d'euros, soit une hausse de 19%.

Il en résulte un résultat d'exploitation en croissance à 907 milliers d'euros contre 711 milliers d'euros en 2010.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 541 milliers d'euros.

Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2010, les capitaux propres s'élèvent à 1.128 milliers d'euros. La trésorerie active est de 1.180 milliers d'euros, et la société n'est pas endettée auprès d'établissements financiers.

Le Public Système Cinéma

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 5.434 milliers d'euros en 2011, en recul de - 8 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse provient de l'activité traditionnelle des festivals (- 320 milliers d'euros) et des opérations de promotion de films (-135 milliers d'euros).

La marge brute atteint 2.255 milliers d'euros, soit une baisse de - 6 % par rapport à l'an dernier. Cette diminution provient essentiellement des opérations de promotion de films. En effet, la réduction de chiffre d'affaires enregistrée sur les festivals n'a pas d'incidence sur la marge (achats revendus à l'euro l'euro).

De ce fait, le résultat d'exploitation de 250 milliers d'euros est en retrait par rapport à l'an dernier (431 milliers d'euros). Le résultat net, après participation des salariés et impôt sur les sociétés, s'élève à 137 milliers d'euros. Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2010, les capitaux propres s'élèvent à 589 milliers d'euros, contre 732 milliers d'euros l'an passé. Les disponibilités sont de 76 milliers d'euros et la société n'est pas endettée auprès d'établissements financiers.

System TV

Le chiffre d'affaires augmenté de diverses subventions s'élève à 4.263 milliers d'euros pour 2011 contre 3.664 milliers d'euros pour l'année 2010. Cette hausse de plus de 16% provient :

- d'une augmentation de la production de films documentaires,
- du fort développement des programmes courts d'information et
- de l'augmentation des ventes de programmes à l'étranger.

Le résultat d'exploitation est une perte de 214 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre une perte de 433 milliers d'euros l'année précédente. SYSTEM TV n'est pas encore parvenu à son point d'équilibre en 2011, malgré la hausse de son chiffre d'affaires.

Les charges financières et les diverses charges exceptionnelles conduisent à un résultat déficitaire après impôt de 253 milliers d'euros.

Au cours de l'année 2011 SYSTEM TV a développé de nombreux programmes courts d'informations, en produisant plus de 150 programmes pour les chaînes M6, Directe 8 et BFM TV.

De plus, 40 documentaires de création ont été produits au cours de l'année 2011 pour les diffuseurs, Arte, France 5 et la chaîne Direct Star.

LE PUBLIC SYSTEME PCO

Le chiffre d'affaires du Public Système PCO atteint 9.953 milliers d'euros contre 5.588 milliers en 2010. Cette forte augmentation provient en grande partie de l'organisation de congrès internationaux en 2011 (World Dog Show et Mondial de la recherche ferroviaire).

La marge qui affiche une croissance de 35% pour s'établir à 2.314 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 1.712 milliers d'euros au 31 décembre 2010) provient des congrès internationaux pour environ 60 %.

Cette hausse d'activité accompagnée d'une stabilité des charges fixes permettent de dégager un résultat d'exploitation en bénéfice de 273 milliers d'euros.

Au final, après participation des salariés et impôts sur les bénéfices, la société dégage un résultat net de 144 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 345 milliers d'euros et la société dispose d'une trésorerie de 84 milliers d'euros.

Open Hive

La première année d'activité est prometteuse et les performances enregistrées sont conformes aux objectifs. Le chiffre d'affaires atteint 4.157 milliers d'euros et la marge brute s'élève à 1.124 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 390 milliers d'euros pour l'exercice 2011.

Le résultat net après l'impôt sur les sociétés s'élève à 258 milliers d'euros.

Les disponibilités sont de 165 milliers d'euros et la société n'est pas endettée auprès d'établissements financiers.

La société peut appréhender l'année 2012 sereinement et poursuivre son développement en 2012.

HOPSCOTCH

L'année 2011 s'est traduite sur le 1er semestre par une légère baisse de l'activité dans un contexte de poursuite de la crise économique et de faible visibilité et par une forte amélioration sur le second semestre par rapport à 2010.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré par rapport à 2010, ce qui s'explique par une meilleure adéquation entre le montant des honoraires vendus et la ressource mise à sa disposition.

Ainsi le ratio masse salariale directe sur marge brute a diminué entre 2010 et 2011 de 4 points (65 % versus 69 %).

Nos offres spécifiques en RP numériques ont su convaincre de nouveaux annonceurs (Actissia, Crédit Agricole, la Région Franche Comté, HTC, Humanis, Institut Curie, Maxicours, Novartis, De Particulier à Particulier, Perl, Pfizer, Syndicat national des opticiens de France, les laboratoires Zambon,...). En outre la Société a réussi à développer ses clients historiques comme Capab, Microsoft et Prisme.

La Société a généré un chiffre d'affaires de 8.420 milliers d'euros en légère baisse par rapport à celui de 2010 (8.850 milliers d'euros).

A titre d'information, la marge brute, après dotations et reprises de provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (véritable indicateur de nos métiers), s'établit à 5.606 milliers d'euros (contre 5.814 milliers d'euros en 2010), soit une moindre décroissance que celle constatée sur le chiffre d'affaires (-3.6 % versus -4.9 %).

Le Résultat d'exploitation est positif à hauteur de +263 milliers d'euros (contre une perte de -40 milliers d'euros en 2010).

Le résultat net de l'exercice après participation et impôts sur les bénéfices affiche un profit de 635 milliers (contre 417milliers d'euros en 2010), soit une croissance de 52%.

La trésorerie au 31 décembre 2011 s'élève à 905 milliers d'euros versus 364 milliers d'euros fin 2010.

La Société a souscrit deux prêts d'un montant de 300 milliers d'euros chacun en date d'octobre 2008 et avril 2009 (remboursables sur 5 ans). Au 31 décembre 2011, le capital en principal restant dû s'élève à 267 milliers d'euros, dont 125 milliers d'euros à rembourser durant l'année 2012.

HEAVEN

Le sous-groupe Heaven constitué des filiales Agent Influence, Fresh Média, Heaven Conseil, Extralab et Blog Agency a dégagé au 31 décembre 2011 un chiffre d'affaires de 10.980 milliers d'euros contre 6.832 milliers d'euros en 2010 et une marge brute de 5.869 milliers d'euros contre 4.317 milliers d'euros l'an dernier.

Les résultats sont en nette progression par rapport à l'année précédente à la fois en terme de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation ainsi que de résultat net.

Ces bonnes performances sont le fruit d'une part de la conclusion d'un nombre important de contrats avec des nouveaux clients, sur des périodes plus longues avec des budgets plus conséquents, et d'autre part de la mise en place d'un studio de production d'éléments graphiques et techniques qui offre au groupe Heaven une source de revenus supplémentaires et une plus grande autonomie dans leur réalisation.

III. ACTIVITE RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier trimestre 2012 montre une bonne tenue des activités par rapport à la même période en 2011.

Par ailleurs le carnet de commande du Groupe laisse espérer un exercice 2012 plus favorable que l'exercice 2011.

Toutefois, le Groupe reste prudent et axe ses principaux efforts sur l'amélioration de la rentabilité dans l'hypothèse d'un volume d'activité comparable.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au jour de l'établissement du présent rapport, la société n'a pas relevé d'événements importants post clôture.

V. RESULTATS COMPTES SOCIAUX- AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1.281.646 €.euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :
en € :

Origine

Bénéfice de l'exercice	1.281.646 €
Report à nouveau antérieur :	2.377.350 €
Soit un total distribuable de	3.658.996 €

Affectation

Dividendes:	1.449.355,50 €
Report à nouveau:	2.209.640,50 €

Soit un dividende de 0,50 € par action qui serait mis en paiement le 22 juin 2012 et dont le détachement du coupon interviendrait le 19 juin 2012.

Montant calculé sur la base de 2.898.711 actions, pour un dividende annuel ordinaire de 0,50 €.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 2 898 711 actions composant le capital social au 26 mars 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le Président rappelle que les capitaux propres s'élèvent à 15.382 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

L'assemblée prend acte en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2008	1 318 908 €* Soit 0,50 € par action	–	–
2009	1 978 362 €* soit 0,75 € par action	–	–
2010	724.677,75 € Soit 0,25€ par action	–	–

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

VI. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (article L 225-102-1 al 5 c.com.)

1/ Informations environnementales

Notre perception des enjeux environnementaux

De par leurs différentes activités, les femmes et les hommes du groupe ont un rôle à jouer par rapport aux enjeux mondiaux du développement durable, que se soit dans leur activité quotidienne ou dans les événements organisés dans le monde entier. Le secteur événementiel a depuis quelques années entamé une réflexion sur les enjeux liés à nos métiers. Cette réflexion aboutit aujourd'hui à la mise en place d'actions concrètes au sein de la filière mais également au sein de nos agences.

Les acteurs économiques des différents secteurs ont mis en place des plans d'actions comprenant des mesures en faveur de la réduction de l'impact de leurs activités sur l'environnement et l'intégration de critères sociaux dans la mise en place des événements.

A ce titre, Le Public Système a initié, depuis 2003, une démarche engagée et volontariste sur les enjeux du développement durable dans ses métiers, afin d'allier la pérennité économique de notre activité à nos responsabilités en matière environnementale ainsi que sociale et sociétale.

Les fondements de cette responsabilité sont les principes de transparence, d'ouverture et de dialogue, de gestion durable, d'intégrité et de respect du principe de légalité.

Partant du constat que seuls, nous ne changerons pas le monde, nous avons souhaité associer à notre démarche nos différentes parties prenantes, les collaborateurs du groupe, nos fournisseurs et nos clients, et nous travaillons avec l'ensemble de la filière de la communication pour contribuer à inventer ensemble une communication plus responsable.

Dispositions de la loi et grands principes de reporting

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Le Public Système a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale prévue à l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement au fonctionnement du siège social.

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont issus d'une concertation autour de différents référentiels (GRI, Global Compact, ISO 26000), et font l'objet d'une vérification par le cabinet indépendant LABELIA Conseil Environnement. Le groupe est par ailleurs signataire de la charte Global Compact et publie régulièrement des communications sur le progrès.

Ce rapport en annexe se conforme à la structure de la loi NRE.

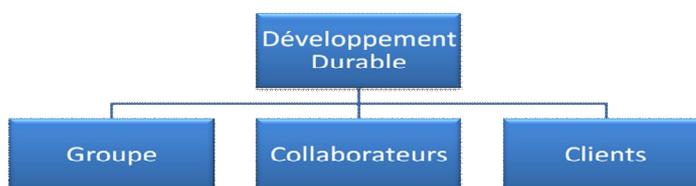
Informations environnementales

1) Politique générale en matière d'environnement

Cette politique se concrétise au travers de sept engagements sur des chantiers déjà initiés depuis plusieurs années, et qui impliquent nos parties prenantes.

- Donner à nos collaborateurs toutes les clefs pour intégrer le développement durable à leur activité professionnelle et au quotidien
- Réduire les impacts directs sur l'environnement du fonctionnement du groupe
- Améliorer le cadre de travail de nos collaborateurs, pour plus de diversité, de sécurité et de transfert de compétences
- Soutenir des projets solidaires en cohérence avec les métiers du groupe
- Accompagner nos fournisseurs dans leur démarche de progrès
- Conseiller et accompagner nos clients dans leur politique de développement durable
- Inventer de nouvelles techniques de communication alternatives plus respectueuses de l'environnement

Chacun de ces engagements a été affecté à un des membres de la commission RSE du groupe qui a élaboré une feuille de route et des indicateurs de suivi. L'ensemble de ces feuilles de route constitue notre plan d'action de notre politique RSE.



2) Mesures pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

En amont des plans d'actions, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, d'hygiène et de sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Un groupe transversal qui implique notamment le service juridique, le service des achats et celui des ressources humaines a été mis en place à cet effet.

3) Création de poste

Le Public Système a nommé en 2011 une de ses collaboratrices, Karine Noujaim, chargée de mission RSE au sein de l'agence.

Cette création de poste stratégique nous permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique RSE. Ses missions premières sont de donner à nos collaborateurs toutes les clefs pour intégrer le développement durable à leur activité professionnelle, ainsi que de conseiller et d'accompagner nos clients dans leur politique de développement durable.

Pour la réalisation de ces actions, Karine Noujaim sera en charge de la coordination et de l'animation d'un groupe de travail rassemblant plusieurs collaborateurs de l'agence.

4) Création de normes et référentiels

Depuis 2003, la politique de l'entreprise a été de s'impliquer au sein de sa filière et de son syndicat sur la thématique RSE. Le travail de Benoit Desveaux, a notamment permis d'aboutir à des outils tels que ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements).

Au cours de l'année 2011, Benoit Desveaux a présidé la commission miroir représentant la France au comité ISO/PC 250 en charge de la création d'une norme "Organisation d'événements et développement durable" à partir du BS 8901. Appelée ISO 20121, elle est l'unique norme internationale concernant la planification et le management responsable des événements.

5) Démarches de certification : BS8901

La certification a été délivrée par le BSI le 4 mai 2011 à l'équipe du Public Système en charge des essais produits internationaux Renault. Les essais du prototype de véhicule électrique Renault Twizy, qui ont eu lieu en avril 2011 en région parisienne, sont le premier événement conçu et produit selon les exigences de la norme BS8901.

La norme BS8901 fournit des exigences pour la planification et le management responsable des événements. Elle concerne le fonctionnement d'une organisation (son système de management) et se préoccupe des trois piliers du développement durable que sont les enjeux environnementaux, sociétaux, et économiques d'un projet.

Cette certification marque une étape importante dans notre volonté d'intégrer les enjeux du développement durable. Elle permet de faire valider notre système de management par des experts internationaux et nous conforte dans notre démarche de progrès engagée dès 2003.

6) Certification LUCIE

En 2011, l'agence Sagarmatha, intégrée au groupe, a entamée une démarche de certification LUCIE. LUCIE est à la fois l'affirmation de nos engagements premiers en faveur du Développement Durable et se veut également l'outil nécessaire à une constante remise en cause, à travers une démarche structurante, qui doit nous permettre de progresser encore davantage, sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques qui sont au cœur de notre philosophie.

Suite à l'audit, Sagarmatha s'est engagé à :

- ✓ progresser dans la formation de ses salariés quant à la sécurité sur les événements.
- ✓ avoir recours au travail intermittent dans le respect strict des textes réglementaires.
- ✓ prendre des objectifs chiffrés clairs quant à la réduction de ses consommables (papiers, électricité, etc.)
- ✓ tenir à jour une base de données de tous les incidents (commerciaux ou ayant trait à la sécurité), afin de s'engager dans une voie d'amélioration sur ce point.

7) Pollution et gestion des déchets

Depuis 2005 l'agence a mis en place des collectes sélectives de nos déchets en sélectionnant 4 partenaires : Elise, Conibi, APR2 et ATS qui se chargent de collecter tous nos déchets du siège social.

Les déchets triés au sein de l'agence sont les suivants :

- ✓ Papiers et cartons

- ✓ Piles
- ✓ DEEE
- ✓ Consommables bureautique : toner
- ✓ Néons
- ✓ Canettes
- ✓ Bouteilles plastique
- ✓ Bouchons plastique
- ✓ Boitiers CD
- ✓ Déchets non valorisés

Les objectifs de CONIBI sont la collecte, le tri, le recyclage ou le traitement des consommables usagés qu'ils soient issus de fax, d'imprimantes ou de copieurs, dans le respect de la réglementation environnementale.



Spécialisée dans le traitement des déchets électriques et électroniques obsolètes et/ou en fin vie, APR2 répond aux besoins des entreprises et des collectivités qui doivent gérer l'épineux problème de l'élimination de leurs D.E.E.E.



de

Depuis 1998, ELISE met en place le tri sélectif et la collecte de tous types de papiers, cartons et autres déchets de bureau dans les entreprises. Chez ELISE, le produit collecté fait alors l'objet d'un tri en différentes qualités avant recyclage. Entreprise à vocation sociale, avec des emplois nouveaux chaque mois, ELISE répond pleinement à sa vocation qui est de créer des emplois pour des personnes en difficulté d'insertion (chômeurs longue durée, personnes handicapées, jeunes sans qualification...).



Le bilan carbone a mis en avant le fait que le travail mis en œuvre par la société avait porté ses fruits avec une réduction de l'impact des émissions de CO₂ lié au traitement des déchets de près de 80% en 5 ans depuis 2005. Cela est principalement dû à la mise en place de différentes filières de recyclage permettant d'éviter la production de nouvelles matières premières.

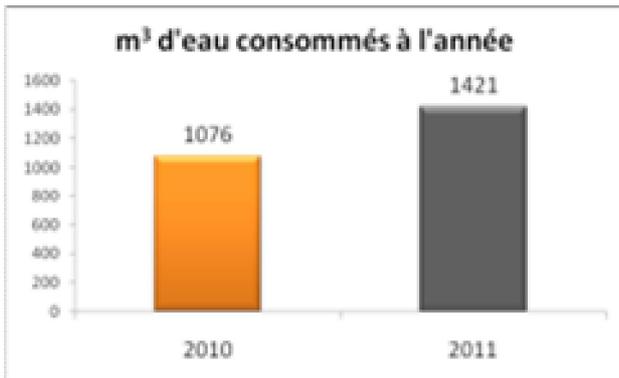
En poursuivant cette politique, le groupe pourrait d'ici quelques années aboutir à un impact réel proche de zéro. En 2011 un nouveau partenaire, Recylum, se charge de collecter les néons usagés.

8) Utilisation durable des ressources

Consommation en eau

Les fontaines à eaux installées au sein de l'agence dès 2006 sont munies d'électrovannes qui permettent de réguler la consommation. Les sanitaires sont équipés de cuves économiseur d'eau (3/6 L).

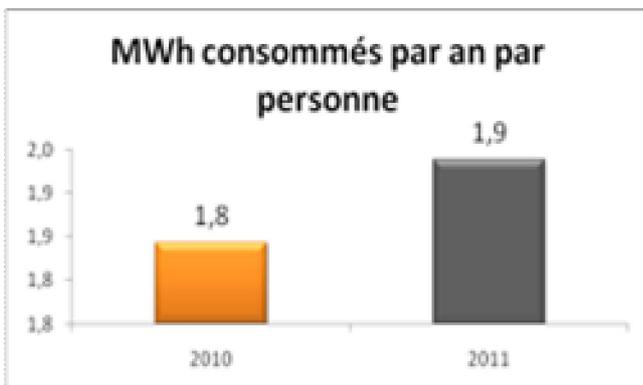
Ainsi, sur l'année 2011, la consommation d'eau de l'agence s'élève à 1421 m³, ce qui correspond à une augmentation de la consommation en eau de +32% en un an, cependant si l'on considère la consommation ramenée par personne, nous obtenons une consommation équivalente à 3 947 litres d'eau par an et par personne. Cela représente une augmentation de 24%. Un audit de vérification de cette augmentation est en cours.

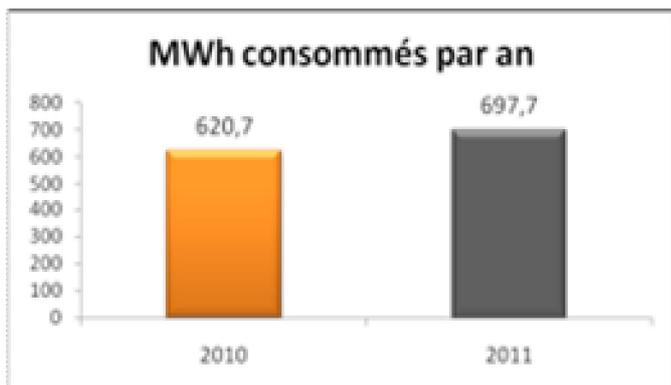


Consommation en énergie

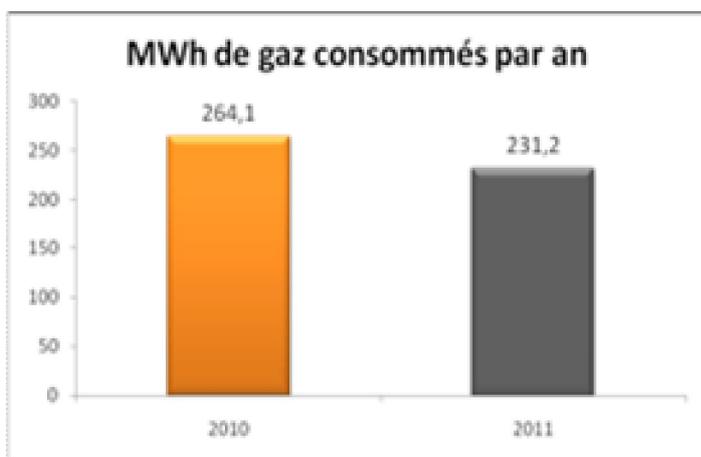
Le poste énergétique représente le troisième poste en termes d'émissions de gaz à effet de serre de l'agence. L'étude Bilan Carbone a mis en avant des pistes d'amélioration afin de réduire nos consommations d'énergies, que nous réalisons au fur et à mesure des réaménagements des bureaux.

Ainsi entre 2010 et 2011, malgré une augmentation de l'effectif, la consommation totale d'électricité a augmentée de 12,4%, entraînant une légère augmentation de 5% par personne.





Concernant les consommations de gaz, la mise en place d'une meilleure régulation du chauffage a permis de diminuer de 12% les consommations en un an.



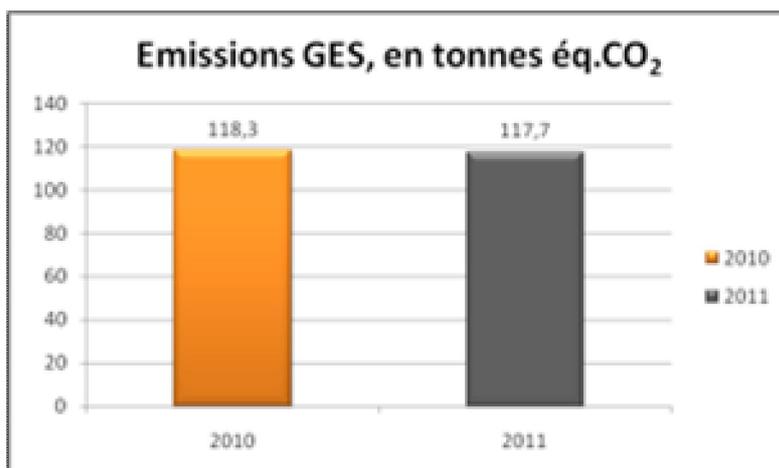
Consommation de papier

Le papier représente notre principale ressource en termes de matière première et concentre 75% des émissions de gaz à effet de serre du poste des intrants. Notre politique d'achat nous assure en 2011 un approvisionnement à 100% de papier issu de forêts gérées durablement (certificats FSC et PEFC). De plus, en 5 ans, nous avons pu réduire de près de 60% notre consommation globale de papier pour stabiliser notre consommation à 18 ramettes (500 feuilles) par an et par personnes.

9) Le changement climatique

Un Bilan Carbone de l'agence a été réalisé en 2010 par le cabinet Labelia Conseil afin de visualiser les différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'activité du siège social dans l'objectif de mettre en place un plan d'amélioration quantifié.

Ce bilan nous a permis de prioriser nos actions et nous avons renouvelé cette étude en 2011 par la réalisation d'un Bilan GES concentré sur les scopes 1 et 2 (conformément à l'art. 75 loi ENE). Les résultats présentés ci-dessous montrent une légère diminution de ces émissions de 0,5%, cela est essentiellement dû à la diminution des consommations en gaz. L'énergie électrique étant peu émettrice en gaz à effet de serre en France, l'augmentation de la consommation sur 2011 n'engendre que peu d'émissions supplémentaires.



Afin de réduire les émissions engendrées par les systèmes de climatisation, une rénovation des systèmes effectuée en 2011 devrait permettre de consommer moins d'énergie à l'utilisation et de diminuer les émissions dues aux fuites de fluides frigorigènes.

10) Protection de la biodiversité

En ayant un approvisionnement à 100% de papiers certifiés en 2011, nous contribuons à préserver une gestion durable des forêts et ainsi la biodiversité de celles-ci.

11) Nuisances sonores et olfactives et sonores

Aucune plainte n'a été émise en 2011 concernant les nuisances olfactives et sonores au niveau de l'agence. Nous avons débuté en 2011 une étude avec un de nos partenaires sur la maîtrise des niveaux sonores lors de la diffusion de musique dans les différents événements que nous organisons.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

12) Actions de partenariat ou de mécénat

Dans le cadre de l'action auprès des collaborateurs, le projet de team solidarité est né en 2011 avec pour objectif de dégager du temps de travail aux collaborateurs de l'agence afin de mettre notre savoir faire au service d'une action solidaire. Cette opération de mécénat de compétence a été appelée « La Team Solidarité »
 La Team Solidarité Public Système Hopscotch est une équipe projet créée autour de deux convictions fortes :
 L'envie de s'engager solidairement auprès d'associations est partagée par bon nombre d'entre nous et le passage à l'action – ponctuel ou régulier – est plus aisé si on nous en donne l'opportunité.

Un exemple d'action : Homeless World Cup (HWC) Paris 2011

À l'initiative du Collectif Remise en Jeu, la 11^{ème} édition de la HWC a réuni à Paris 64 équipes de 53 pays. Son Comité Local d'Organisation (CLO) a été présidé par Arsène Wenger, Emmanuel Petit et Lilian Thuram en sont les parrains.

Objectifs de cet événement : changer le regard du grand public sur les personnes en situation d'exclusion et leur permettre de se réinsérer socialement grâce au sport en général et à cette aventure en particulier.

En parallèle du tournoi de street soccer, s'est tenu un colloque international (de partage d'expériences avec 20 pays) autour de la prise en charge des personnes en situation d'exclusion.

13) Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le service achat a débuté en 2011 une phase d'audit de ses principaux fournisseurs. Le service a créé et envoyé 30 questionnaires. 27 de ces entreprises ont répondu à ce questionnaire. L'analyse de ces questionnaires nous a permis d'identifier les meilleures pratiques de chaque secteur. Les différentes réponses nous permettent également d'optimiser ces questionnaires afin de pouvoir les diffuser à plus grande échelle en 2012.

L'objectif à terme étant de hiérarchiser les fournisseurs selon les critères définis en interne.

14) Formation et information des salariés

Suite à la mise en place du poste de Karine Noujaim, une stratégie de formation a été mise en place concrètement avec les actions suivantes :

- Un programme continu de sensibilisation et d'information des collaborateurs du Public Système aux enjeux du développement durable.
- Des modules de formation adaptés à chaque corps de métier, portant sur l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux de leur secteur d'activité.
- La diffusion d'outils opérationnels pour concevoir et produire de manière éco-responsable les projets et les événements tout au long de leur cycle de vie.
- Le partage de la maîtrise de ces enjeux et des solutions afin de mieux conseiller et accompagner les clients dans la valorisation de leur politique de développement durable et de les guider vers l'éco-conception voire la certification.

Enfin, en 2011, un programme de formation sur « l'accompagnement des personnes en insertion » a été mis en place afin de pouvoir à l'avenir intégrer des personnes en insertion professionnelle.

2/ Effectifs moyens du groupe et bilan social

Au 31 décembre 2011, le groupe compte 445 collaborateurs permanents en équivalent temps plein auxquels s'ajoute une moyenne de 112 intermittents.

Bilan social du groupe PSH :

Effectif total (moyenne annuelle) :
Embauches CDD :
Embauches CDI :
Contrats qualifications :

557
97
102
13

Difficultés éventuelles de recrutement :

Néant

Licenciement/motifs :

Cause économique : 0
Motif personnel : 3
Au cours de la période d'essai : 16
Rupture conventionnelle : 37
Rupture de cdd : 10
Démissions : 52
Fin de CDD : 68

Départ à la retraite :

0

Main d'œuvre extérieure à la société :

Le groupe a marginalement recours à l'intérim.

Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi
Efforts de reclassement, réembauche
et mesures d'accompagnement :

Néant
Néant

Organisation du temps de travail : POUR ANATOLE SEULEMENT	Horaires de jour de type administratif. Salariés à temps plein (37 heures par semaine) Lundi au jeudi : 9h00-12h45 et 14h00-17h45 Vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15 Salariés à temps partiel Lundi au vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15
Durée du travail pour les salariés à temps plein :	37 heures par semaine avec crédit de 1 jour de RTT par mois
Nombre de salariés permanents à temps plein :	432
Durée du travail pour les salariés à temps partiel pour Anatole :	7 heures par jour travaillé (équivalent temps plein : 35 heures par semaine) 4 RTT
Nombre de salariés à temps partiel :	13
Absentéisme :	Maladie/ Accident du travail : 2289 jours Maternité ou Paternité : 2029 jours Congés autorisés (enf mal) : 86 jours Congés parental : 605 jours
Evolution annuelle de la rémunération /Charges sociales :	La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le groupe ne bénéficiant que très exceptionnellement des allègements existants.
Egalité professionnelle :	Le groupe Public Système Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est à dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs :	Le groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (DP-CE-CHS-CT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES.

Conditions Hygiène et sécurité :	Le groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent pas de commentaire particulier.
Formation :	246 salariés ont reçu une formation en 2011.
Emploi et insertion des personnes handicapées :	Dans la mesure du possible, le groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).
Œuvres sociales :	Activités développées par le comité d'entreprise. Actions dans le cadre du 1% logement qui ont profité à 9 salariés.
Importance de la sous-traitance :	La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

3/Activité de la société en matière de recherche et développement

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2011, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Public Système Hopscotch intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

VII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EST CONFRONTÉ ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CES SOCIÉTÉS (article L.225-100 al.4 et 6 c.com issus de l'ordonnance 2004-1382 du 20/12/2004)

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Risques opérationnels

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2010 en a apporté la preuve.

En cas de fortes fluctuations, notamment à la baisse, le Groupe dispose de deux variables d'ajustements principales qui sont :

- la partie variable des rémunérations (environ 15% des rémunérations globales)
- et du recours aux free lances et contrats d'usage qui permettent d'ajuster correctement la ressource travail à la charge, à la baisse comme à la hausse.

Quant au risque de rupture de contrat, les contrats sont de nature éphémère et le Groupe n'est pas exposé significativement à des ruptures de contrats.

Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2011, les capitaux propres du groupe s'élevaient à 15.899 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 4.190 milliers d'euros à plus d'un an, et de 2.151 milliers d'euros à moins d'un an.

La trésorerie nette au bilan est de 12.060 milliers d'euros au 31 décembre 2011, incluant 99 milliers d'euros de concours bancaires courants.

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 21 et 23) au 31 décembre 2011.

Exposition au risque de taux de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2011.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

7 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Au 31 décembre 2011, l'intégralité des emprunts à taux variable sont couverts par des contrats de swap payeur taux fixe.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est donc peu significative.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 23 et en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 14.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2011, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Public Système Hopscotch d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 249 milliers d'euros. La variation à la baisse par rapport à l'an dernier provient exclusivement de la réduction de la dette.

Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions entre 2010 et 2013 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. En 2011, la société Public Système Hopscotch a augmenté sa participation de +15,29 points et détient à présent 66,10 % du capital du groupe Heaven. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 2.682 milliers d'euros. La variation à la hausse par rapport à l'an dernier est liée aux très bonnes performances enregistrées sur l'année et les perspectives futures.

Au 31 décembre 2011, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 1.348milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2011, les actions auto-détenues représentent 5,98% du capital, soit 173.336 actions (cf. paragraphe 18.1 du présent document de référence) pour un cours d'acquisition de 6,72 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 6,30 à 8,40euros.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2011 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 24.

Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

Risque clients

En 2011, le groupe compte plus de 500 clients.

Les dix plus gros clients représentent environ 31% du chiffre d'affaires et 24% de la marge du Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client se monte à 12.365 milliers d'euros et avec les 5 premiers clients à 34.965 milliers d'euros.

Risques liés aux emprunts

Public Système Hopscotch a souscrit en 2008 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2013 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 5,15%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 700 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2009 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2014 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,37%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 1.008 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance mai 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,39%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 2.050 milliers d'euros.

Public Système Hopscotch a souscrit en 2010 un emprunt de 3.000 milliers d'euros, à échéance juillet 2015 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 1,52%. Le montant restant dû au 31 décembre 2011 est de 2.250 milliers d'euros.

Les 4 emprunts sont assortis de covenants. Au 31 décembre 2011, ces derniers sont respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement anticipé d'emprunt n'est à prévoir tel qu'il en ressort des notes annexées aux états financiers (note 27.1.4).

Notons que les autres emprunts ne sont pas significatifs en terme de risque (note 27.1.4).

VIII. PRISES OU CESSION DE PARTICIPATION – MODIFICATION DE PERIMETRE

Créée en septembre 2010, La société Open Hive est détenue à 80% par Public Système Hopscotch. La société a pour objet l'organisation d'évènements en France et à l'étranger.

La société clôture son premier exercice fiscal le 31 décembre 2011 et a démarré son activité commerciale début 2011.

La société Hopscotch Asia In One a été créée en vue de développer l'activité Communication Relationnelle et Opérationnelle du groupe en Asie. La société Hopscotch Asia In One établit sa première situation au 31 décembre 2011. Tous les frais engagés pour son lancement sont portés par sa société mère.

La société Public Système Hopscotch a acquis le 25 mai 2011, 51% du capital de la société AUCAFE.

La société AUCAFE, dont le nom commercial est U-Pro, est une agence Digital Media lancée en 2008, et spécialisée dans le streaming vidéo, ainsi que les prestations digitales événementielles en direct et en différé. Elle développe ainsi des solutions logicielles spécialisées dans l'interactivité et la gestion du workflow live.

IX. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

a) Structure du capital de la société au 31 décembre 2011

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Action de concert (1)	1 533 523	52,90%	2 465 051	60,96%
Dont : - Groupe Chouchan (2) :	482 491	16,65%	959 721	23,73%
Dont Lionel Chouchan	479 104	16,53%	953 022	23,57 %
- Groupe BDLM (3)	1 051 032	36,26%	1 505 330	37,23%
Dont Frédéric Bedin	223 023	7,69%	444 987	11%
Dont Benoît Desveaux	221 214	7,63%	437 997	10,83%
Dont Pierre-Franck Moley	91 949	3,17%	107 500	2,66%
Dont Jérôme Lascombe	765	0,03%	765	0,02%
Dont Le Holding System	259 726	8,96%	259 726	6,42%
Dont Lascorp	254 355	8,77%	254 355	6,29%
Salariés (hors épargne collective) (4)	178 605	6,16%	306 835	7,59%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	6750	0,23%	9100	0,23%
Autres nominatifs	270 665	9,34%	540 960	13,37%
Dont Christophe Goy	87 921	3,03%	175 842	4,35%
Dont Nathalie Marquis	60 000	2,97%	120 000	2,86%
Auto détention	186 011	6,42%	0	0%
Public (actions au porteur)	723157	24,95%	723 157	17,88%
TOTAL	2 898 711	100%	4 045 103	100%

(1) L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDLM est décrite ci après dans le paragraphe (e)

(2) Le groupe Chouchan comprend : Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez.

(3) Le groupe BDLM comprend :

- Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley qui sont membres du directoire,
- la société Le Holding système. Cette société est détenue à la date du présent rapport par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley à hauteur de 33,32% du capital chacun.
- Monsieur Jérôme Lascombe
- La société Lascorp SARL, contrôlée par Monsieur Jérôme Lascombe.

(4) Il s'agit de salariés du groupe, bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

A la connaissance de la société aucun autre actionnaire que ceux présentés dans le tableau ci-dessus, ne détient, seul ou de concert, directement ou indirectement plus de 2 % du capital ou des droits de vote.

b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2% au moins du capital en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Il n'existe pas de restrictions statutaires aux transferts d'actions.

c) Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci (art. L.225-100-3, 4° du Code de commerce)

L'article 12-3 des statuts de la Société prévoit qu'« un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ».

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé. »

Nous vous présentons ci-après la liste des détenteurs de droit de vote double au 31 décembre 2011 correspondant à leurs actions nominatives :

ACTIONNAIRES	QUANTITE D' ACTIONS AYANT UN DROIT DE VOTE DOUBLE	QUANTITE DE TOTALES D' ACTIONS DETENUES (incluant les actions à droit de vote double)	NOMBRE DE VOIX
Groupe Chouhan	473 918	479 104	953 022
3 membres du Directoire	454 298	541 326	995 624
6 Salariés (hors épargne collective)	126 947	127 772	254 719
Membres du Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouhan)	2 350	2 350	4 700
17 autres nominatifs particuliers dont des anciens collaborateurs du Groupe	270 295	270 370	540 665

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

d) Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

e) Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (art. L.225-100-3, 6° du Code de commerce)

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Ce pacte a fait l'objet de plusieurs avenants et mises à jour.

Les membres de ce pacte se divisent en deux groupes :

- Le groupe Chouchan comprenant Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance, Madame Sylvie Estevez ainsi que Monsieur Thomas Chouchan,
- Le groupe BDLM comprenant Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux, Pierre-Franck Moley et Jérôme LASCOMBE, membres du directoire, la Société LE HOLDING SYSTÈME³ ainsi que la société Lascorp⁴.

Le pacte d'actionnaires dans sa dernière version en date du 20 mai 2010 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Action de concert :

Les membres du groupe BDLM déclarent agir de concert et s'engagent à adopter une position commune sur le sens du vote à émettre en Assemblée Générale.

- Gérance du pacte :

La gérance du pacte est assurée par Monsieur Pierre-Franck Moley et Monsieur Lionel Chouchan qui en est le Président, étant précisé que les décisions de la gérance sont prises à l'unanimité.

- Nantissement :

Les signataires ne peuvent nantir tout ou partie des titres de la société Public Système Hopscotch qu'après avoir obtenu l'accord de la gérance.

- Droit de préemption :

Un droit de préemption est institué (i) au profit des actionnaires du groupe BDLM en priorité puis au profit des actionnaires du groupe Chouchan en cas de cession par un membre du groupe BDLM, et (ii) au profit du groupe BDLM en cas de cession par un membre du groupe Chouchan.

Ce droit de préemption s'applique notamment en cas d'offre publique ou de décès de l'un des signataires du pacte avec des modalités adaptées.

- Droit de sortie proportionnel :

En cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption, chacun des signataires disposera d'un droit de sortie proportionnel au même prix que celui de la cession si le cessionnaire acquiert ou porte sa participation à plus de 25 % du capital.

- Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouchan et à faire voter en faveur de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

Les signataires s'engagent également à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance.

- Clause de non concurrence :

Les signataires prennent un engagement de non concurrence.

- Entrée d'un nouvel actionnaire :

³Société anonyme contrôlée par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley détenant chacun 33,32 % du capital.

⁴SARL contrôlée et représentée par Monsieur Jérôme Lascombe qui en est le gérant.

En cas de cession de titres par l'un des signataires à un tiers, les parties s'engagent à ce que le cessionnaire adhère au pacte.

- Durée du pacte :

Le pacte décrit ci-dessus sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

f) Règles de nomination et de remplacement des membres du Directoire et de modification statutaire

Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts et décrites au paragraphe 21 du document de référence.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

g) Pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (art. L.225-100-3, 8° du Code de commerce)

Le Directoire bénéficie de délégations de compétence en matière d'émissions financières (cf. paragraphe XXI du présent rapport) et est habilité à opérer sur les actions de la Société en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 (cf. paragraphe XII du présent rapport). A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 26 mai 2011 aux termes de sa 18^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Directoire à utiliser les autorisations et délégations financières qui lui ont été consenties en période d'offre publique.

h) Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (art. L.225-100-3, 10° du Code de commerce)

Néant.

i) Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de société

Certains accords conclus par la société peuvent être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la société. Toutefois, pour des raisons de confidentialité, ces accords ne sont pas rendus publics.

X. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL – OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

(a) Participation des salariés.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

(b) Options de souscription et d'achat d'actions.

Conformément à l'article L 225-184 du Code du Commerce, l'ensemble des informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés par la société vous est indiqué dans un rapport spécial.

Nous vous rappelons que, l'Assemblée en date du 26 mai 2011 a autorisé le Directoire à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société (provenant de leur achat préalable par la Société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la Société.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2011.

Tableau 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (1)	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)	
Date d'Assemblée accordant l'autorisation au Directoire	25 juin 2004
Date du Directoire	15 janvier 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (à l'origine)	49.500
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux	Néant
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2010
Date d'expiration des options	15 janvier 2013
Prix d'exercice	12,28
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 décembre 2011	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	21.000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes <u>en fin d'exercice</u>	28.000

Tableau 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant

(c) Attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée le 26 mai 2011 a également autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II.

L'ensemble des informations relatives aux attributions intervenues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 vous est indiqué dans un rapport spécial, en application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de Commerce.

Par décision du Directoire en date du 28 mars 2011 :

- 49.000 actions gratuites ont été attribuées au profit de quarante quatre personnes du Groupe PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH.

Le détail des autres plans d'actions gratuites en cours est précisé au paragraphe 17.2 du document de référence.

- **Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires**

Il est précisé que les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites dans les conditions suivantes :

Pierre Franck Moley :

- 30.075 actions au 28 mars 2008,
- 30.075 actions le 30 mars 2009,
- 30.000 actions le 7 avril 2010.

Dans le cadre de cette attribution, le conseil a décidé que le mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 50% des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

(d) Augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi que cela vous est rappelé au paragraphe XIX du présent rapport, il est proposé à votre assemblée, pour une durée de vingt-six (26) mois, de déléguer au Directoire la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

XI. RACHAT D' ACTIONS PROPRES

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2011, aux termes de sa cinquième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 40 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 11.594.840 €.

Il est également rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2011, aux termes de sa sixième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités,

le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent. :

Nombre d'actions achetées ou vendues au cours de l'exercice 2011	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat			
2.149	7,08€	Croissance externe	0,07%
Cession			
		Contrat de liquidité	
Achat			
56.909	7,68 €		1,96%
Vente			
52.782	7,72 €		1,82%

Montant total des frais de négociation : Néant

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture :

- 173.336 actions au titre du PRA, affectées à l'objectif de croissance externe (5,98% du capital)

- 12.675 actions au titre du contrat de liquidité (0,44% du capital)

Soit 186.011 actions détenues par la société (6,42% du capital).

Valeur comptable du portefeuille : 1.249.993,92 € au 31 décembre 2011

Valeur de marché du portefeuille : 1.134.667,10 € au 31 décembre 2011

Valeur nominale totale : 139.508,25 €.

Au 7 avril 2012, le nombre des actions inscrites au nom de la société sera de 143.336 actions suite à l'utilisation de 30.000 actions autodétenues en vue d'assurer la couverture de l'attribution définitive d'actions gratuites existantes dans le cadre du Plan 2010, hors contrat de liquidité. Au 20 mai 2012, le nombre d'actions inscrites sera de 141.336 actions hors contrat de liquidité.

Enfin il vous est proposé dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous du présent rapport le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions ; le détail de ce nouveau programme est donné ci-après.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENUE PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO DETENUS

Au 31 décembre 2011, la société détient 186.011 de ses propres actions soit 6,42% de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions détenues	% du capital	Prix des actions détenues	Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2011	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2011
Objectif a)	173.336	5,98 %	6,72 €	0	55 275*
Objectif b)	0			55 275*	
Objectif c)	0				
Objectif d)	0				
Objectif e)	12.675	0,44%	6,75€		

*Au cours de l'exercice 2011, 55 275 actions ont été réaffectées de l'objectif a) à l'objectif b) dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions par directoire en date du 28 mars 2009.

- Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
- Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites.
- Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière
- Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital
- Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MAI 2012 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTODETENUES

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 26 mai 2011 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération 11.594.840 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

XII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des éléments de la rémunération totale et des avantages en nature versés par la société durant l'exercice à chaque mandataire social :

Tableau 1 :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Frédéric Bedin, Président du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	240.023 €	208.350 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	240.023 €	208.350€
	Exercice 2010	Exercice 2011
Benoît Désveaux, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	240.023 €	208.350 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	240.023 €	208.350 €
	Exercice 2010	Exercice 2011
Pierre Franck Moley, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	174.478 €	207.702
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	261.000 €	Néant
TOTAL	435.478 €	207.702 €
	Exercice 2010	Exercice 2011
Jérôme Lascombe, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	5.250 €	9.000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	5.250 €	9.000 €

Tableau 2 :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Frédéric Bedin Président du Directoire	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de l'exercice 2011	Montants versés en 2011
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable *	105.000 €	105.000 €	120.000 €	68.500
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	6.023 €	6.023 €	10.850 €	10.850 €
TOTAL	240.023 €	240.023 €	259.850 €	208.350 €
* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.				
Benoît Désveaux Membre du Directoire	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de l'exercice 2011	Montants versés en 2011
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable*	105.000 €	105.000 €	120.000 €	68.500
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	6.023 €	6.023 €	10.850 €	10.850 €
TOTAL	240.023 €	Néant	259.850 €	208.350 €
* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.				
Pierre Franck Moley Membre du Directoire	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de l'exercice 2011	Montants versés en 2011
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable*	40.000€	40.000 €	120.000€	67.852 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	5.478 €	5.478 €	10.202 €	10.850 €
TOTAL	174.478€	174.478 €	259.202 €	207.702 €

* Rémunération variable: La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité. Le niveau de réalisation attendue de ces critères quantitatifs a été fixé de manière précise mais n'est pas rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Jérôme Lascombe Membre du Directoire	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de l'exercice 2011	Montants versés en 2011
Rémunération fixe	5.250€	5.250 €	9.000 €	9.000 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Honoraires perçus indirectement	73.548 €	73.548 €	175.592 €	175.592 €
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature*	-	-	-	-
TOTAL	78.798 €	78.598 €	184.592 €	184.592 €

Il est précisé en préambule que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessous :

- il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;
- il existe un seul et unique régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Pierre-Franck Moley exclusivement auprès de la société Generali. Le montant de la cotisation est de 8% des salaires bruts versés (base : tranches A et B de la sécurité sociale) et se répercute dans les avantages en nature.
- Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en quatrième partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne.

Il est précisé que les mandataires sociaux au sens des membres des organes d'administration de la société Public Système Hopscotch n'ont bénéficié d'aucun plan d'options au cours de l'exercice 2011 et durant l'exercice en cours. Il en est de même en ce qui concerne une attribution gratuite d'actions existantes en 2011 et durant l'exercice en cours. Toute autre information se rapportant aux plans de stocks options en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 17.2 du document de référence.

Tableau 3 :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Lionel Chouchan		
Jetons de présence	60.000 €	60.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Roux		
Jetons de présence	5.000 €	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Christophe Chenut		
Jetons de présence	5.000 €	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
21 Centrale Partners*		
Jetons de présence	5.000 €	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Laure Chouchan		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
François MERLE **		
Jetons de présence	Néant	5.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	75.000 €	75.000 €

*Le mandat de membre du Conseil de surveillance de 21 Centrale Partners est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

** Monsieur Merle a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale du 24 juin 2010.

Tableau 4 : **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.**

Néant

Tableau 5 : **Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire ou social.**

Néant

Tableau 6 : **Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice**

Néant

Tableau 7 : **Actions gratuites de performance ou gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Bénéficiaires	Date :	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Pierre Franck MOLEY	3avril2007	14.000	Néant

Tableau 8 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui(2)	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric Bedin Président du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Benoît Désveaux Membre du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Pierre Franck Moley Membre du Directoire Renouvellement de mandat 24/06/2010 Fin de mandat 23/06/2016	X		X			X		X
Monsieur Jérôme Lascombe Membre du Directoire Début de mandat 20/05/2010 Fin de mandat 23/06/2016		X		X		X		X

(1) A ce jour, Monsieur Pierre Franck Moley a renoncé explicitement au bénéfice de la clause d'indemnisation forfaitaire d'éviction en cas de changement de contrôle du groupe telle qu'elle avait été conclue à son contrat de travail en septembre 2000.

1/Le président du Directoire bénéficie d'un contrat de travail salarié. En effet, celui-ci existe depuis de nombreuses années d'une part, et d'autre part le président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire, dont la rémunération au titre de son contrat de travail, est par ailleurs tout à fait comparable à celle des directeurs d'activité du groupe.

2 /Concernant le régime de retraite supplémentaire, il ne s'agit pas de régime à prestations définies mais d'un régime à cotisations définies. La cotisation est calculée selon un pourcentage de 8% appliqué à la rémunération annuelle plafonnée aux tranches A et B de la Sécurité Sociale, et a représenté 5,73% de la rémunération annuelle brute totale des membres du Directoire en 2011

Figure par ailleurs ci-après, conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

DIRECTOIRE :

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Vice président de Foire Salon Congrès Evénements de France, Administrateur de Catering international service

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Public Système Hopscotch -.

✓ M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Administrateur : Think For,

Autres mandats sociaux hors groupe: Vice-président de Syntec conseil en relations publiques et administrateur de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Public Système Hopscotch -.

✓ M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président Directeur Général de Think For.

Représentant permanent du Public Système Hopscotch au conseil d'administration de Hopscotch SA

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances Public Système Hopscotch ; administrateur de Middle Next

✓ M. Jérôme Lascombe exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe du Public Système Hopscotch :

Membre du Directoire du Public Système Hopscotch

Président du Conseil d'administration de Hopscotch SA,

Gérant de Hopscotch Broadcast Media et Hopscotch Capital,

Autres mandats sociaux hors groupe :

Président Directeur général de la société Art Communication Creation- SAS, administrateur de Dorval Finance SA,

Autres fonctions salariées ou non : Néant

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

✓ *M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Président du Conseil de Surveillance : Public Système Hopscotch,

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA

Administrateur de Hopscotch SA,

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *M. Christophe Chenut exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe :

Directeur général de la société LACOSTE SA.

Fonctions d'administrateur Evian-Thonon-Gaillard Football Club SASP et de Sporloisirs

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ *Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch,

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Directrice des Jeux Fremantle Media

• *Monsieur François MERLE exerce les mandats suivants :*

Au sein du groupe Public Système Hopscotch :

Membre du Conseil de surveillance du Public Système Hopscotch

Membre du comité des rémunérations de Public Système Hopscotch

Autres mandats sociaux hors groupe : administrateur D'ADDING Group, société d'actuariat-conseil

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Les membres du Conseil de surveillance mentionnés ci-dessus ont été nommés ou renouvelés une durée de 6 ans par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010. Leur mandat prendra ainsi fin à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats à l'extérieur du Groupe sont tous effectués dans des sociétés françaises.

Montant global de jetons de présence à verser

L'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010 a fixé le montant global de jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours à 75.000 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 d'attribuer une nouvelle enveloppe de 80.000 € aux membres du Conseil.

XIII. INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL (articles L.233-13, L.233-7, L.233-12 du Code de commerce)

- a) **Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 1/20^e, du 1/10^e, des 3/20^e, du 1/5^e, du ¼, des 3/10^e, du 1/3, de la moitié, des 2/3, , des 18/20^e, des 19/20^e du capital ou des droits de vote**

Cf. Tableau de répartition du capital paragraphe IX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE - (a) structure du capital de la société au 31 décembre 2011)

- b) **Modification de cette liste au cours de l'exercice**

Néant

- c) **Modifications intervenues au cours de l'exercice sur le capital**

Néant

- d) **Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent**

Le nom des sociétés contrôlées par la société Public Système Hopscotch est exposé au paragraphe I du présent rapport dans le cadre du périmètre de consolidation.

Aucune des sociétés en cause ne détient d'actions au sein de la société Public Système Hopscotch.

XIV. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (art. L.621-18-2 C.mon.fin.)

Le 20 décembre 2011, Monsieur Pierre Franck MOLEY, membre du directoire a acquis 2.750 actions de la société au prix moyen de 6,15 € par action, représentant un montant total de l'opération de 16.919,93 euros.

XV. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

XVI. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice	12 mois					
Capital social	2174	2 174	1 978	1 978	1 910	1 910
					2 546	2 546
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 898 711	2 898 711	2 637 816	2 637 816	294	294
<i>dont actions d'autocontrôle</i>	173 336	219 733	242 933	200 133	70 960	40 355
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires	90 625	85 158	92 902	74 433	66 842	55 320
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2 152	830	5 988	3 951	3 793	2 738
Impôts sur les bénéfices	272	- 304	1 328	424	543	260
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	518	64	243	222
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 282	1 026	1 834	955	2 601	2 216
Résultat à distribuer de l'exercice	1449	724	1 978	1 319	1 400	940
Résultat par action (1)						
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,65	0,39	1,77	1,34	1,28	0,97
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,44	0,35	0,69	0,36	1,02	0,87
Résultat dilué après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (2)	0,47	0,38	0,67	0,17	0,99	0,89
Dividende attribué à chaque action	0,5	0,25	0,75	0,50	0,55	0,46
Personnel						
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	255	215	173	191	156	137
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	10971	9843	7828	6713	5992	4793
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	5364	4 646	3603	3367	2905	2298

(1) En euros

(2) Calcul comprenant le nombre de stock options attribuées au prorata temporis des dates d'attribution.

XVII. RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-68, al.7 du Code de Commerce le rapport du Président du Conseil de surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

XVIII. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice 2011 visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

XIX. DELEGATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

1. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues(L. 225-209)

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 26 mai 2011 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 11.594.840 euros.

2. Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au Directoire en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions nouvelles (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Directoire, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

- Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce : dirigeants mandataires sociaux ou non et cadres salariés de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce

Il appartiendrait au Directoire mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

- Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminées par le Directoire et donneraient droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le Directoire lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auquel donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et des actions auxquels donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;

- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquels donneraient droit les bons serait égal à la moyenne des cours de clôture de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait constaté par le Directoire décidant l'émission des bons.

- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social existant au jour de la première attribution. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE, BSAAR. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personne ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Directoire aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

3. Délégation aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique

La délégation conférée au Directoire par l'assemblée générale du 26 mai 2011 en vue d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique vient à échéance le 25 novembre 2012.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler afin de permettre au Directoire d'émettre de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourrait être supérieur à 2.000.000 euros, étant précisé que ce plafond serait indépendant. Le plafond ainsi arrêté n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis serait égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Les bons de souscription d'actions deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre publique conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

4. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Compte tenu de l'inscription à l'ordre du jour de délégations pouvant entraîner à terme une augmentation de capital par apport en numéraire (BSA, BSAANE, BSAAR et bons d'offre), nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes de laquelle l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire .

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation,

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

5. Autorisation d'utiliser les délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directoire pour une durée de 18 mois si les titres de la Société venaient à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir ainsi que celles que vous lui avez consentis lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2011 aux termes des sixième à treizième, quinzième et seizième résolutions, en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

Un rappel synoptique des délégations autorisations en matière d'augmentation de capital en vigueur au 31 décembre 2011 dans votre société est inséré ci-après, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS ACCORDEES AU DIRECTOIRE EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Article L.225-100 al.7 C.com)

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation cours de l'exercice 2011	Montant résiduel au 31 /12/ 2011
Délégation de compétence aux fins d'émettre des actions et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien droit préférentiel de souscription	1.500.000 € (montant nominal maximum des actions) 15.000.000 € (montant nominal maximum des titres de créance)	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	1.500.000 € (actions) 15.000.000 € (titres de créance)
Délégation de compétence aux fins d'émettre des actions et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance sans droit préférentiel de souscription par offre au public	1.500.000 € ¹ (montant nominal maximum des actions) 15.000.000 € ² (montant nominal maximum des titres de créance)	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	1.500.000 € (actions) 15.000.000 € (titres de créance)
Délégation de compétence aux fins d'émettre des actions et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance sans droit préférentiel de souscription par placement privé	1.500.000 € ¹ (et 20% du capital par an) (montant nominal maximum des actions) 15.000.000 € ² (montant nominal maximum des titres de créance)	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	1.500.000 € (actions) 15.000.000 € (titres de créance)
Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	10% du capital social au jour de l'Assemblée	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	10 % du capital social
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	1.500.000 €
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de la première attribution	38 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	10% du capital social
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de l'attribution	38 mois, à compter du 26 mai 2011	Directoire du 7 avril 2010	<i>Directoire du 28 mars 2011</i>	7,38%
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique dans le cadre de l'exception de réciprocité	2.000.000 €	18 mois à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	2.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents d'un PEE	5% du capital social au jour de la décision du Directoire	26 mois, à compter du 26 mai 2011	NA	Néant	5% du capital social

¹Plafond commun.

²Plafond commun.

XX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (article 39-5 du Code Général des Impôts) ET DEPENSES SOMPTUAIRES (Article 223 quater CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 49.554 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant d'une somme de 16.518 euros.

XXI. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES

Les frais d'acquisition des titres de participations sont désormais intégrés au coût d'entrée desdits titres ; un amortissement dérogatoire sur 5 ans est pratiqué prorata temporis conformément aux dispositions du CGI art. 209-VII.

Le Directoire
Par son Président

20.2 Information proforma

Suite à l'acquisition d'Hopscotch le 20 mai 2010, des comptes proforma ont été établis au 31 décembre 2010 pour prendre en compte l'impact de l'intégration du Groupe Hopscotch sur 12 mois. Ces comptes sont présentés en note 28.3 des comptes consolidés en annexe 1 de ce présent document.

20.3 États financiers

Les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent aux annexes 1 et 2 du présent document de référence.

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2011.

20.5 Informations intermédiaires

Le présent document de référence étant établi moins de 4 mois après la clôture annuelle des comptes, et avant la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2012, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

20.6 Politique de distribution des dividendes

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système Hopscotch est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible. Le montant des dividendes distribués au cours des derniers exercices est présenté dans le paragraphe 3 et dans le rapport de gestion du directoire inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence, en note 5.

Le montant unitaire distribué en 2011 au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 0,25 € par action. Au titre de l'exercice 2011, le Directoire proposera à Assemblée Générale un montant qui tiendra compte à cette date de la situation du groupe au regard de son activité 2012.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Informations sur le capital social

Il est précisé que toutes les informations relatives au capital et aux règles régissant les actions du Public Système Hopscotch sont détaillées dans les statuts de la société.

Le capital social de la société est, à ce jour, de 2.174.033,25 euros, divisé en 2 898 711 actions de 0,75 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le montant du capital social et du nombre d'actions correspondant sont ceux après l'augmentation du capital du 20 mai 2010. La prime d'émission lors de cette augmentation s'est élevée à 3 356 377 euros. Depuis cette date, il n'y a pas eu d'autre augmentation de capital.

Le capital autorisé non émis est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1.

Le capital autodétenu est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1 ainsi que dans le descriptif du programme figurant en annexe 3.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le capital potentiel est à ce jour constitué de 76.000 actions nouvelles ou existantes attribuées gratuitement et citées au chapitre 17 du présent document. Elles représentent une dilution potentielle maximum de 2,62%.

Pour mémoire, seules des options d'achat d'actions ont été accordées à ce jour et sont au nombre de 28.000 options. Ces options donnent droit à l'achat d'actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

Droit de vote double (art. 12 - 3 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété (sauf transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible), la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un état membre de l'Union européenne font perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nantissement

Il n'existe pas de nantissement sur le capital.

L'historique des mouvements sur le capital du Public Système Hopscotch est repris dans le tableau ci-dessous. L'attention est attirée sur le fait que les données sont en francs avant le 10 mai 2001 et en euros à compter de cette date.

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale	Capital après opération
29/12/94	Augmentation par fusion absorption d'Animation Art Événement	51 000	425 085	1 505	200	301 000
29/12/97	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport fusion société Groupe I	240 000		2 705	200	541 000
29/12/97	Réduction de capital par annulation d'actions d'apport fusion société Groupe I	(298 600)	-	1 212	200	242 400
18/06/98	Augmentation par apports des titres Pavillon Production et BCDH Voyages	48 600	4 964 490	1 455	200	291 000
	Incorporation de la prime d'apport et de réserves	8 177 100	-	1 455	5820	8 468 100
	Division du nominal par 1 164	-	-	1 693 620	5	8 468 100
16/07/98	Augmentation de capital par apport en numéraire consécutive à l'introduction en Bourse	2 500 000	20 500 000	2 193 620	5	10 968 100
10/05/01	Réduction par conversion du capital social en euros (1)	(26 861)		2 193 620	0,75	1 645 215
06/07/01	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport acquisition Sagarmatha	90 000	748 469	2 313 620	0,75	1 735 215
04/08/05	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apports d'action de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (2)	64 053	704 583	2 399 024	0,75	1 799 268
15/05/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	21 000	147.580-	2 427 024	0,75	1 820 268
27/07/06	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions Communicum	73 702	N/C	2 525 294	0,75	1 893 970
05/09/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	15.750	121.650	2 546 294	0,75	1 909 720
13/05/08	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions CSAA	68 641	749 565	2 637 816	0,75	1 978 362
20/05/10	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions HOPSCOTCH	260 895	3 356 377	2 898 711	0,75	2 174 033

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2000 a décidé la conversion du capital social en euros et a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette conversion.

La société Le Public Système a acquis 49% des titres de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (ex Blues Steam) afin de porter sa participation à 100%, en appliquant un multiple du résultat net dégagé par la filiale et comportant un plafond fixé à 1 850 milliers d'euros pour 100% des titres. Dans ce cadre, il a été émis 85 404 actions nouvelles en échange de titres ainsi qu'un paiement en numéraire de 400 milliers d'euros.

21.1.2 Actions détenues par Public Système Hopscotch ou par ses filiales

L'émetteur est la seule entité du Groupe Public Système Hopscotch à détenir de ses propres actions.

Au 31 décembre 2011, les actions propres détenues par la société anonyme Public Système Hopscotch sont au nombre de 186.011 actions, soit 6,42% du capital (dont 12.675 actions comprises dans le contrat de liquidité).

A ce jour, les actions propres détenues par la société anonyme Public Système Hopscotch sont au nombre de 143.336 actions, soit 4,94% du capital, hors contrat de liquidité.

Valeur comptable du portefeuille : 1.249.993,92 € au 31 décembre 2011

Valeur nominale totale : 139.508,25 €.

Il est rappelé que les actions propres du Groupe auto détenues ne le sont que dans l'objectif de rémunération des acquisitions de sociétés dans le cadre de la politique de croissance externe. Toutefois, en cas de besoin, une partie du stock auto-détenu pourra être affecté au service des droits détenus par les collaborateurs sur le capital.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La société a pour objet :

la production et la distribution de films institutionnels d'entreprise et pour le cinéma ;

l'organisation d'événements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et plus généralement de manifestations de communication ;

l'organisation de spectacles et plus particulièrement de variété ;

la réalisation de prestations de services et conseil en techniques de communication ;

l'édition de tous supports de communication et de promotion ;

le colportage et la diffusion de tracts sur la voie publique ;

la création, l'installation, l'acquisition, la location ou la prise à bail de tout établissement de même nature ;

la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires ayant un objet similaire ou connexe et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions statutaires sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le conseil de surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de six ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante.

Le président constate les délibérations par des procès-verbaux qui sont établis sur un registre spécial et signés par lui et un autre membre.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis à vis des tiers tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

Si la faculté offerte par la loi est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un membre du conseil de surveillance est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Ce membre du conseil de surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'une d'action.

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements, et leurs conditions d'application, pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil de surveillance donne en outre au Directoire les autorisations prévues, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, par l'article 13 des présents statuts.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes

Les statuts du Public Système mentionnent quelques spécificités sur les droits, privilèges et restrictions attachées aux actions.

Sont rappelés ci-dessous les articles spécifiques s'y rapportant :

L'article 12 intitulé « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS ORDINAIRES –VOTE » précise le privilège suivant attaché aux actions:

12-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

12-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

12-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

L'article 19 intitulé « Affectation et répartition du Bénéfice » mentionne les règles qui y sont attachées :

« Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. »

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » précise les restrictions suivantes en matière de détention du capital :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés selon les conditions légales et réglementaires.

21.2.5 Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité .

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le directoire.

21.2.6 Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il a été signé en date du 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Public Système Hopscotch, qui a été publié par le conseil des marchés sous le numéro 199 C041 (ci-après le "pacte initial"). Ce document est résumé au paragraphe 18.4 du présent document de référence.

21.2.7 Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

Par ailleurs, l'article 9.2 des statuts stipule que « La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers. »

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

21.2.8 Modification du capital

Les modifications du capital se font selon les conditions légales et réglementaires.

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception de protocoles liés aux opérations de croissance externe, il n'existe aucun contrat important, notamment de nature commerciale, en dehors de l'exploitation normale et naturelle des activités du groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS & DECLARATIONS D'INTERETS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du groupe par les Commissaires aux Comptes et par les organes de direction.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Public Système Hopscotch est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de Monsieur Pierre-Franck Moley.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 51

Par mail : pfmoley@le-public-systeme.fr

Par courrier : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois-Perret Cedex

Les informations financières, les statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la société :

www.publicsystemehopscotch.com

Les informations légales concernant le groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET SUR LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE L'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2011

25.1 Tableau des filiales et participations au 31 12 2011

Le tableau des filiales et participation est disponible au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

25.2 Capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2011

La capacité distributive de la société Public Système Hopscotch au 31 décembre 2011 s'élève à 12 864 milliers d'euros et se décompose de la façon suivante :

	En K€
Bénéfice de l'exercice 2011	1 282
Report à nouveau au 31.12.2011	2 377
Autres réserves au 31.12.2011	27
Primes liées au capital au 31.12.2011	9 178
Total distribuable au 31.12.2011	12 864

26 INFORMATIONS NON FINANCIERES

Le groupe publie plusieurs documents informatifs généraux, et notamment :

Un document institutionnel intitulé Rapport Annuel, distinct des divers documents légaux tels que le rapport de gestion, le rapport financier, etc.

Des Lettres d'informations périodiques traitant de l'actualité du groupe

Le site général du groupe, régulièrement mis à jour.

Tous ces documents peuvent être demandés ou consultés par Internet ou auprès du service de communication au siège du groupe.

27 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	KPMG		Cabinet Foucault		Total	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
PSH	50	50	50	50	100	100
Filiales	54	46	1		55	46
Sous-total	104	96	51	50	155	146
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
PSH						
Filiales						
Sous total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	104	96	51	50	155	146

ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

ANNEXE 1

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Public Système Hopscotch S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.15 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La société procède systématiquement à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 3.5 et 3.6 de l'annexe des comptes consolidés.
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisés et nous avons vérifié que les notes 3.5, 3.6 et 14.1 de l'annexe donnent une information appropriée. Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2012

Paris, le 12 avril 2012

KPMG Audit IS

Cabinet Foucault

Grégoire Menou
Associé

Olivier Foucault
Associé

Comptes consolidés au 31 décembre 2011

Table des matières

Etat du résultat global.	5
Etat de la situation financière.....	6
Etat de variation des capitaux propres.....	8
Tableau des flux de trésorerie.....	9
Notes aux états financiers.....	10 - 49

Notes aux états financiers

1. Informations générales	110
1.1 Présentation du groupe	110
1.2 Evènements significatifs de la période	110
2. Adoption de normes nouvelles et révisées	111
2.1 Normes et Interprétations en vigueur appliquées pour la première fois au cours de la période considérée	111
2.2 Adoption anticipée de Normes et d'Interprétations	111
3. Principales méthodes comptables	112
3.1 Déclaration de conformité	112
3.2 Base d'établissement	112
3.3 Présentation des états financiers consolidés	112
3.4 Méthode de consolidation	112
3.5 Regroupements d'entreprises	113
3.6 Goodwill	113
3.7 Actifs incorporels	114
3.8 Immobilisations corporelles	114
3.9 Locations	114
3.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill	115
3.11 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés	115
3.12 Capital et réserves	115
3.13 Provisions	115
3.14 Coûts d'emprunt	116
3.15 Chiffre d'affaires	116
3.16 Prestations de retraite	116
3.17 Droit individuel de formation (DIF)	117
3.18 Paiements fondés sur des actions	117
3.19 Imposition	117
3.20 Actifs et passifs financiers	118
3.21 Méthode de calcul du résultat par action	119
3.22 Information sectorielle	119
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations ...	120
5. Périmètre de consolidation	119
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	122
7. Achats consommés	122
8. Charges externes	123
9. Charges de personnel	123
10. Dotations aux amortissements et provisions	124
11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	124
12. Impôt sur le résultat	125
13. Résultat par action	126
14. Goodwill	127
15. Autres actifs incorporels	129
16. Immobilisations corporelles	130
17. Autres actifs financiers	131
18. Stocks	132

19. Créances clients et comptes rattachés	132
20. Autres actifs	132
21. Trésorerie et soldes bancaires	132
22. Capitaux propres	133
23. Emprunts	134
24. Provisions	135
25. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135
26. Autres passifs	135
27. Instruments financiers	135
28. Acquisition de filiales	138
29. Transaction avec les parties liées	139
30. Honoraires des commissaires aux comptes	140
31. Engagements hors bilan	140
32. Événements postérieurs à la clôture	141

État du résultat global

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€	Variation en milliers d'€	Variation en %
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	6	154 995	128 757	26 239	20%
Variations des stocks et de produits en cours		278	(37)	316	NA
Achats consommés	7	(101 227)	(84 325)	(16 902)	20%
Charges externes	8	(10 281)	(9 944)	(337)	3%
Impôts et taxes		(1 431)	(1 258)	(174)	14%
Charges de personnel	9	(33 944)	(29 118)	(4 826)	17%
Dotation aux amortissements	10	(1 888)	(1 951)	63	-3%
Dotation aux provisions (nette de reprises)	10	(165)	34	(199)	NA
Autres charges d'exploitation		(625)	(571)	(54)	9%
Autres produits d'exploitation		435	788	(353)	-45%
Résultat opérationnel courant		6 148	2 374	3 774	159%
Autres charges opérationnelles		(58)	(7)	(52)	794%
Autres produits opérationnels		63	88	(26)	-29%
Résultat opérationnel		6 153	2 456	3 697	151%
Coût de l'endettement financier net	11	(354)	(326)	(28)	9%
Autres charges financières	11	(98)	(181)	83	-46%
Autres produits financiers	11	176	319	(143)	-45%
Résultat avant impôt		5 877	2 268	3 609	159%
Charge d'impôt sur le résultat	12	(2 195)	(972)	(1 223)	126%
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice		3 681	1 296	2 385	184%
Résultat de l'exercice		3 681	1 296	2 385	184%
Autres éléments du résultat global				0	
Total des autres éléments du résultat global		0	0	0	
Résultat global		3 681	1 296	2 385	184%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		3 307	1 153	2 154	187%
Participations ne conférant pas le contrôle		374	143	231	n/a
Total		3 681	1 296	2 385	184%
Résultat par action	13				
Activités poursuivies et activités abandonnées :					
De base (Euros par action)		1,22	0,45	0,77	171%
Dilué (Euros par action)		1,20	0,43	0,77	179%

État de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Actif			
Actifs non courants			
Goodwill	14	15 150	13 791
Autres actifs incorporels	15	899	907
Immobilisations corporelles	16	1 561	1 648
Actifs d'impôt différé	12	736	800
Autres actifs financiers	17	960	899
Total des actifs non courants		<u>19 306</u>	<u>18 045</u>
Actifs courants			
Stocks	18	420	209
Créances clients et comptes rattachés	19	36 697	35 833
Autres actifs	20	13 991	16 785
Trésorerie et soldes bancaires	21	12 159	10 954
		<u>63 267</u>	<u>63 781</u>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		1 103	
Total des actifs courants		<u>64 370</u>	<u>63 781</u>
Total de l'actif		<u>83 676</u>	<u>81 826</u>

État de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
Capitaux propres et passif			
Capital et réserves			
Capital émis		2 174	2 174
Primes d'émission		8 027	8 027
Réserves		1 810	1 129
Résultats		3 307	1 153
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		15 319	12 483
Participations ne conférant pas le contrôle		580	283
Total des capitaux propres	22	15 899	12 766
Passifs non courants			
Emprunts	23	5 652	7 514
Passif au titre des prestations de retraite	24	613	525
Passifs d'impôt différé	12	0	14
Provisions	24	7	7
Autres passifs			
Total des passifs non courants		6 272	8 060
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	27 156	29 127
Emprunts	23	2 551	7 033
Passifs d'impôt exigible		863	187
Provisions	24	251	130
Autres passifs	26	30 274	24 523
		61 095	61 000
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente		410	
Total des passifs courants		61 505	61 000
Total du passif		67 777	69 060
Total des capitaux propres et du passif		83 676	81 826

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Solde au 1er janvier 2010	1 978	5 822	2 056	673	10 529	0	10 529
Résultat de l'exercice				1 153	1 153	143	1 296
Total du résultat global	0	0	0	1 153	1 153	143	1 296
Emission d'actions ordinaires	196	2 205			2 401		2 401
Affectation du résultat			673	(673)	0		0
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			259		259		259
Regroupement d'entreprises						182	
Dividendes (0,75€ par action)			(1 860)		(1 860)	(42)	(1 902)
Solde au 31 décembre 2010	2 174	8 027	1 129	1 153	12 482	283	12 766
Solde au 1er janvier 2011	2 174	8 027	1 129	1 153	12 482	283	12 766
Résultat de l'exercice				3 307	3 307	374	3 681
Total du résultat global	0	0	0	3 307	3 307	374	3 681
Affectation du résultat			1 153	(1 153)	0		0
Titres d'autocontrôle			401		401		401
+/- value sur cession d'actions propres			(378)		(378)		(378)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			271		271		271
Regroupement d'entreprises					0	125	125
Dividendes			(679)		(679)	(217)	(895)
Autres variations			(86)		(86)	15	(71)
Solde au 31 décembre 2011	2 174	8 027	1 811	3 307	15 319	580	15 899

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Notes	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		3 681	1 296
Total de la charge/(du produit) d'impôt		2 195	972
Charges financières comptabilisées dans le compte de résultat		354	326
Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		8	
Amortissements et provisions		2 114	2 011
Elimination des profits / pertes sans incidence sur la trésorerie		0	(214)
Elimination des produits de dividendes		(60)	(12)
Elimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		271	260
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		8 564	4 640
Variations du besoin en fonds de roulement		4 906	(6 860)
Trésorerie générée par les opérations		13 470	(2 220)
Impôts sur le résultat payés		(380)	(785)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		13 090	(3 005)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paiements pour l'acquisition d'actifs financiers		(58)	
Dividendes reçus d'entreprises associées		60	12
Variation des prêts et avances consenties		(114)	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(130)	
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		(1 065)	(1 027)
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(640)	(391)
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles		52	35
Incidence des regroupements d'entreprises	28	(918)	(2 347)
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		(2 813)	(3 718)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital		2	
Paiement lié au rachat d'actions aux :			
* Porteurs de capitaux propres de la société mère		(169)	(161)
* Intérêts minoritaires			
Encaissement découlant d'emprunts		70	6 000
Remboursement d'emprunts		(2 798)	(2 339)
Intérêts financiers nets versés		(354)	(326)
Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales)		(1 003)	(1 902)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement		(4 252)	1 272
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		6 024	(5 451)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		6 805	12 257
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		12 829	6 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie destinés à être cédés		(769)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice hors entreprises destinées à être cédées	21	12 060	6 805

- **1. Informations générales**

- **1.1 Présentation du groupe**

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH est un groupe conseil en communication spécialiste du digital, des relations avec les publics et de l'événement.

Coté en bourse, le groupe est né du rapprochement d'agences leaders sur leur marché : Le Public Système, Hopscotch et Heaven, mais aussi Human to Human et Sagarmatha...

Localisé à Paris, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH poursuit son développement à l'international en dupliquant son modèle de communication intégrée -alliant conseil et production- via des hubs régionaux en Irlande (Hopscotch Europe In One), en Chine (Hopscotch Asia In One) et bientôt en Afrique.

Fédérés autour de trois valeurs phares que sont l'Innovation, l'Entrepreneuriat et la Responsabilité de l'entreprise, les 500 entrepreneurs et collaborateurs du groupe conseillent les plus grandes marques, entreprises et institutions en France et à l'international.

Avec pour mission d'assister ses clients dans le pilotage de leur réputation et de leur image, le développement de leurs ventes et la mobilisation de leurs publics, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH imagine et met en œuvre des stratégies de communication intégrées. Grâce à ses différentes agences, PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH utilise tous les métiers de la communication au sein d'une réflexion globale ou en expert-métier :

- Relations publiques (relations presse et media, stratégies d'influence et e-réputation)
- Communication digitale (stratégie et optimisation de la présence des marques sur le web)
- Opération de marketing « on » et « off line »
- Événements corporate et grand public
- Organisation et logistique de congrès professionnels, particulièrement dans le domaine de la santé & pharma
- Production et distribution audiovisuelle pour la télévision et internet

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH fonde son approche sur l'événementialisation et l'efficacité de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages et des medias chargés de les véhiculer.

Pour cela, le groupe est créateur de contenus et de stratégies conversationnelles off et on line afin de susciter l'intérêt des publics et de leur délivrer les bons messages au bon moment.

Ces contenus, qu'ils répondent à une approche présente ou digitale, trouvent leur source d'inspiration dans plusieurs territoires d'expression historiquement ancrés au sein de PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH : le cinéma & l'entertainment, le sport, le Luxe et le Développement Durable.

- **1.2 Evènements significatifs de la période**

Open Hive

Créée en septembre 2010, La société Open Hive est détenue à 80% par Public Système Hopscotch. La société a pour objet l'organisation d'évènements en France et à l'étranger.

La société clôture son premier exercice fiscal le 31 décembre 2011 et a démarré son activité commerciale début 2011.

Création de Hopscotch Asia In One

La société Hopscotch Asia In One a été créée en vue de développer l'activité Communication Relationnelle et Opérationnelle du groupe en Asie. La société Hopscotch Asia In One établit sa première situation au 31 décembre 2011. Tous les frais engagés pour son lancement sont portés par sa société mère.

Acquisition de AUCAFE

La société Public Système Hopscotch a acquis le 25 mai 2011, 51% du capital de la société AUCAFE. La société AUCAFE, dont le nom commercial est U-Pro, est une agence Digital Media lancée en 2008, et spécialisée dans le streaming vidéo, ainsi que les prestations digitales événementielles en direct et en différé. Elle développe ainsi des solutions logicielles spécialisées dans l'interactivité et la gestion du workflow live. Dans le cadre de son activité d'agence, U Pro accompagne ses clients dans la mise en place de leurs Webcasts et Webtv, apportant les solutions matérielles / logicielles & humaines pour réaliser des diffusions de qualité.

Classement des titres de BLOG SPIRIT en titres détenus en vue de la vente

Pour faire suite à une décision du Directoire en date du 14 novembre 2011 et à la mise en œuvre du plan de cession, les actifs et les passifs relatifs à Blog Spirit ont été classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2011.

Actions gratuites

Par décision du 28 mars 2011, le Directoire a attribué 49 000 actions gratuites aux managers clés du groupe.

Par ailleurs, 48 200 actions gratuites attribuées en mars 2009 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires en mars 2011, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées. (cf. Notes 22.3 – 22.4).

- **2. Adoption de normes nouvelles et révisées**

- **2.1 Normes et Interprétations en vigueur appliquées pour la première fois au cours de la période considérée**

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2011 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010.
- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- Amendements à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis : présentation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010.
- IFRIC 19 – Extinction de passifs provenant de clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010.
- Amendements à IFRIC 14 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- Annual improvements 2010 – Amélioration annuelle des normes IFRS (2008 – 2010), applicable pour le Groupe Public Système Hopscotch aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- **2.2 Adoption anticipée de Normes et d'Interprétations**

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

- **3. Principales méthodes comptables**

- **3.1 Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

- **3.2 Base d'établissement**

Les présents états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 26 mars 2012 à la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2011. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 26 mars 2012 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 24 mai 2012 pour approbation.

- **3.3 Présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

- **3.4 Méthode de consolidation**

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2011 comprennent les états financiers de la Société Public Système Hopscotch et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par d'autres membres du Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Toutes les sociétés du Groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros hormis la société Hopscotch Asia In One créée au cours de l'exercice dont la monnaie de fonctionnement est le dollar hongkongais.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

- **3.5 Regroupements d'entreprises**

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises (2008) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1er janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Voir en note 28 l'application de cette nouvelle méthode comptable au regroupement d'entreprises intervenu au cours de l'exercice.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de Participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle intervenus avant l'application de IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

Les goodwill positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

L'évaluation est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des goodwill est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Elle ne peut être reprise lorsqu'elle a été imputée sur le goodwill.

- **3.6 Goodwill**

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs,

passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, comptabilisée à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Dans le cadre des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

À la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat de la cession.

La méthode utilisée par le Groupe pour la comptabilisation d'un goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise associée est décrite plus haut aux notes 3.5 et 14.1.

- **3.7 Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.
- Les immobilisations incorporelles (films) sont amorties par imputation préalable des recettes, ou à défaut de recettes, annuellement par tiers. En tout état de cause, l'amortissement est pratiqué pour une durée maximale de 3 ans, conformément aux méthodes généralement admises dans le secteur de l'audiovisuel.

- **3.8 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité économique estimées des immobilisations correspondantes

- **3.9 Locations**

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit au bilan comme dette découlant d'un contrat de location-financement.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement aux résultats à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont capitalisées selon la méthode générale utilisée par le Groupe pour la comptabilisation des coûts d'emprunt (se reporter à la note 3.14 ci-après). Les loyers éventuels sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers éventuels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

- **3.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill**

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

- **3.11 Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés**

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations déterminées client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

- **3.12 Capital et réserves**

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

- **3.13 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant

d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouverts d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

- **3.14 Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats. Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

- **3.15 Chiffre d'affaires**

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires prend en compte les rabais remises ristournes accordés aux clients.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir (en créances clients) ou de produits constatés d'avance (en comptes de régularisation passifs) lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

- **3.16 Prestations de retraite**

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui

garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- la table de mortalité (TV 88/90) ;
- taux d'actualisation de 4,75%
- taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%)

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Le Groupe n'a pas tenu compte de l'"interprétation large" de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2008, considérant son effet comme non significatif compte tenu du volume des engagements.

• **3.17 Droit individuel de formation (DIF)**

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

• **3.18 Paiements fondés sur des actions**

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Notes 22.3 et 22.4).

• **3.19 Imposition**

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.19.1 Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère

du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.19.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.19.3 Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

• **3.20 Actifs et passifs financiers**

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 39 et IFRS 7. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

L'ensemble des actifs financiers a été classifié dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur et sont désignés comme tels car ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les titres de participation non consolidés, les créances liées, les titres immobilisés, les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché. Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de couvertures mises en place par le groupe ne sont pas désignées en tant que telles ; en conséquence les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées en compte de résultat.

- **3.21 Méthode de calcul du résultat par action**

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

- **3.22 Information sectorielle**

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'activité du Groupe Public Système Hopscotch est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en trois Segments Stratégiques. Ceux-ci se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance.

Les trois segments sont :

- Communication Événementielle, regroupant les métiers de l'évènement d'entreprise, Séminaires et congrès
- Relations Publiques, regroupant les métiers de Relations Publiques et Relations Presse
- Communication et Marketing Digital, regroupant les métiers on line du Groupe.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Public Système Hopscotch), portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier mensuel du Groupe,

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, est présentée à la note 6.

Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

- **4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations**

La préparation des états financiers implique que Public Système Hopscotch procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants:

- Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas
- Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, relatives à la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation.

- **5. Périmètre de consolidation**

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation du Groupe s'établit comme suit :

Les sociétés System TV Mobile, Son d'Image, Public Système Hopscotch GmbH ne sont pas consolidées car sans activités et non porteuses d'engagement.

* les actifs et passifs de la société Blog Spirit ont été classés dans les rubriques actifs et passifs destinés à la vente conformément à la norme IFRS 5 au 31 décembre 2011 et la consolidation par intégration proportionnelle a cessé à la même date.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2011	% d'intérêt 12.2010
Public Système Hopscotch	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
LPS Ressources (ex-Pavillon Production)	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Le Public Système Cinéma	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Sagarmatha	4 rue Claudius Linossier 69004 Lyon	IG	100%	100%
Parisiana Capdel	46 rue Sainte Anne 75002 Paris	IG	100%	100%
Le Public Système PCO (ex-Communicum)	6 bld du Général Leclerc 92115 Clichy cedex	IG	100%	100%
System Tv	45 rue Paul Bert 92100 Boulogne	IG	100%	100%
Think For	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	100%	100%
Open Hive	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	80%	0%
AUCAFE	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	IG	51%	0%
Heaven	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Agent Influence	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Fresh Media	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Heaven Conseil	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	100%	100%
Extralab	43 rue Petits Carreaux 75002 Paris	IG	100%	100%
Blog Agency	19 rue de Cléry 75002 Paris	IG	90%	90%
Hopscotch	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	100%
Blog Spirit *	3 rue Danton 92240 Malakoff	IP	50%	50%
Human To Human	81 rue Réaumur 75002 Paris	IG	56%	56%
Hopscotch Broadcast Média	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	100%
HDL Communication	19 rue Pierre Semard 75009 Paris	IG	100%	100%
Hopscotch Europe In One Ltd	22 kildare street Dublin	IG	65%	65%
Hopscotch Espagne	Madrid	NC	0%	100%
Hopscotch Asia In One Ltd	Unit 4405, 44F Cosco Tower, 183 Queen's Road Central Hong Kong	IG	100%	0%

IG : intégration globale
IP : intégration proportionnelle
MEE : mise en équivalence
NC : non consolidée

- **6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle**

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe Public Système Hopscotch (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci.
- de la marge de contribution par activité : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs).

	Produits des activités ordinaires		Marge brute		Marge de contribution	
	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies						
Communication Evènementielle	109 753	88 579	30 337	24 693	11 056	7 677
Relations Publiques	27 579	26 195	15 646	12 799	5 519	4 549
Communication et Marketing Digital	17 663	13 984	11 003	8 064	4 889	2 676
Total des activités poursuivies	154 995	128 758	56 986	45 556	21 464	14 902
Frais fixes (1)					(15 316)	(12 528)
Résultat opérationnel courant					6 148	2 374

(1) Les frais fixes de structure groupe représentent 9,9% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 contre 9,7% au 31 décembre 2010, et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires.

Le chiffre d'affaires et les données relatives à la marge des secteurs sont présentés après élimination des résultats inter-secteurs.

- **7. Achats consommés**

	31-déc-11	31-déc-10
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(101 552)	(84 844)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(606)	(467)
Achats de marchandises	(3)	0
Production immobilisée	934	986
Total des activités poursuivies	(101 227)	(84 325)

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

- **8. Charges externes**

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Activités poursuivies		
Sous-traitance générale	(148)	(815)
Locations	(2 917)	(2 723)
Entretiens et réparations	(678)	(645)
Primes d'assurance	(177)	(211)
Etudes et recherches		
Personnels extérieurs à l'entreprise	(475)	(143)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(3 131)	(2 701)
Publicité, publications, relations publiques	(229)	(213)
Transports de biens et transports collectifs	(23)	(34)
Déplacements, missions et réceptions	(905)	(854)
Frais postaux et frais de télécommunications	(828)	(807)
Services bancaires et assimilés	(140)	(150)
Autres charges externes	(631)	(649)
Total des activités poursuivies	<u>(10 281)</u>	<u>(9 944)</u>

- **9. Charges de personnel**

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Activités poursuivies		
Salaires et traitements	(22 936)	(19 603)
Charges sociales	(10 082)	(8 902)
Participation des salariés	(340)	(187)
Autres Charges de personnel	(497)	(338)
Dotations aux provisions sur engagement de retraite	(90)	(210)
Reprise de provisions sur engagement de retraite	2	121
Total des activités poursuivies	<u>(33 944)</u>	<u>(29 118)</u>

Effectif total moyen des permanents	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Cadres	324	264
Employés	122	142
Total des effectifs permanents moyen	<u>446</u>	<u>406</u>

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.
Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

- 10. Dotations aux amortissements et provisions

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Activités poursuivies		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(1 102)	(1 098)
- sur immobilisations corporelles	<u>(785)</u>	<u>(853)</u>
Total des dotations aux amortissements	<u>(1 888)</u>	<u>(1 951)</u>
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(114)	(78)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(244)	(74)
Reprises de dépréciations / actifs circulant	119	172
Reprises de provisions pour risques et charges	<u>73</u>	<u>14</u>
Total des dotations aux provisions	<u>(165)</u>	<u>34</u>
Total des activités poursuivies	<u>(2 053)</u>	<u>(1 917)</u>

- 11. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Charges d'intérêts	(369)	(326)
Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(17)	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	32	
Coût de l'endettement net	<u>(354)</u>	<u>(326)</u>
Pertes de change	(65)	(156)
VNC des titres cédés		(6)
Autres charges		(9)
Charges financières de juste valeur	(33)	
Dotations aux provisions sur actifs financiers		(9)
Total des autres charges financières	<u>(98)</u>	<u>(181)</u>
Gain de change	74	112
Produits nets sur cession de VMP		22
Autres produits financiers	61	14
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	37	10
Produits financiers de juste valeur	2	161
Reprises de provisions sur actifs financiers	<u>1</u>	<u>0</u>
Total des autres produits financiers	<u>175</u>	<u>319</u>

- **12. Impôt sur le résultat**

12.1 Impôt sur le résultat comptabilisé en résultat

La charge d'impôt s'établit comme suit :

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
La charge d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge d'impôt exigible	(2 145)	(786)
Charge d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(50)	(185)
Total de la charge/(du produit) d'impôt	<u>(2 195)</u>	<u>(972)</u>
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	(2 195)	(972)
Activités abandonnées		
	<u>(2 195)</u>	<u>(972)</u>

12.2 Preuve d'impôt

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	3 681	1 296
Réintégration de la charge d'impôt	2 195	972
Résultat avant impôt	<u>5 877</u>	<u>2 268</u>
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 33,33 %	<u>(1 959)</u>	<u>(756)</u>
Incidence des différences permanentes	27	30
Absence d'activation des déficits	18	
CVAE	(384)	(278)
Crédits d'impôts et incidences des différences de taux	102	7
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs		25
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat	<u>(2 195)</u>	<u>(972)</u>
Taux d'impôt effectif	<u>37,4%</u>	<u>42,9%</u>

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement des résultats de 2011 et de 2010 présenté ci-dessus est le taux d'impôt de 33,33% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France.

12.3 Actifs et passifs d'impôts différés

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Actifs d'impôt différés		
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	125	61
Contrats de location-financement	9	12
Juste valeur des instruments financiers	22	14
Provisions internes	125	17
Engagements de retraite	205	175
Autres différences temporaires fiscales	136	
Plus-values de cession internes éliminées		
Activation des déficits	318	513
Autres	3	63
Compensation	(207)	(56)
Actifs d'impôt différés	<u>736</u>	<u>800</u>
Passifs d'impôt différés		
Contrats de location-financement		(8)
Provisions internes	(128)	(24)
Suppression des provisions réglementées	(51)	(35)
Autres	(29)	(4)
Compensation	207	56
Passifs d'impôt différés	<u>(0)</u>	<u>(14)</u>

• 13. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

	<u>31-déc-11</u> en milliers d'€	<u>31-déc-10</u> en milliers d'€
Résultat de l'exercice		
Activités poursuivies	3 307	1 153
Total du résultat de l'exercice "part du groupe"	<u>3 307</u>	<u>1 153</u>

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action		
AGA et Options attribuées	41 039	126 972
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	<u>2 751 996</u>	<u>2 712 798</u>

	<u>31-déc-11</u> Euros par action	<u>31-déc-10</u> Euros par action
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	1,22	0,45
Total du résultat de base par action	<u>1,22</u>	<u>0,45</u>

Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	1,20	0,43
Total du résultat dilué par action	<u>1,20</u>	<u>0,43</u>

• **14. Goodwill**

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2011 sont détaillés ci-après :

	au 31 décembre 2011				
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
	Agence Le Public Système	Heaven	Audiovisuel	Hopscotch	Total
Coût					
Solde au début de l'exercice	12 870	1 852	305	5 083	20 111
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	517		70		587
Variation sur Engagements de Rachat		830	(56)		774
Solde à la fin de l'exercice	13 387	2 682	319	5 083	21 472
Cumul des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(6 322)	0	0	0	(6 322)
Solde à la fin de l'exercice	(6 322)	0	0	0	(6 322)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2010	6 548	1 853	306	5 084	13 791
Solde au 31 décembre 2011	7 066	2 682	319	5 083	15 150

Les montants supplémentaires comptabilisés (587 milliers d'euros) se caractérisent de la manière suivante :

- ✓ complément de prix d'acquisition Capdel : 517 milliers d'euros ;
- ✓ acquisition de 51 % du capital de la société Au Café : 70 milliers d'euros.

La variation sur les engagements de rachat s'analyse de la manière suivante :

- ✓ augmentation de la dette de Heaven liée aux très bonnes performances enregistrées sur l'exercice et des perspectives futures : 830 milliers d'euros.
- ✓ réduction de la dette de System TV : 56 milliers d'euros.

14.1 Test de dépréciation

Au 31 décembre 2011, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT.

La valeur des unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été affecté fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6. Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

A des fins d'évaluation, les goodwill sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT, et ce en fonction de l'activité qu'ils portent. La valeur d'utilité retenue pour le regroupement d'UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2012 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur d'activité.

Dans la détermination des UGT, nous prenons en compte l'analyse sectorielle de notre activité, le suivi de gestion disponible avec des instruments de mesure simples et pérennes et la possibilité d'affectation des goodwill.

Tous les goodwill ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2011 et la Direction du Groupe a conclu que la valeur recouvrable de chaque UGT excédait sa valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 25%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 1,5 %.

Le coût de la dette financière non risquée est évalué à 3,15% à fin décembre 2011.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 9,50% au 31 décembre 2011 contre 9 % l'an passé.

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des différentes UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarii pessimiste, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires et Marge brute

- Année 2011 : données sociales issues des reporting de gestion, rapprochés des balances générales sociales,
- Année 2012 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- Années 2013 à 2016 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%

EBIT

- Année 2011 : données sociales issues des reporting de gestion, rapprochés des balances générales sociales,
- Année 2012 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- Années 2013 à 2016 : croissance annuelle des frais fixes de 2%

Les plan de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1% et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5% ne remet pas en cause les tests réalisés.

Le taux d'actualisation qui conduirait à une première dépréciation partielle de certains actifs s'élève à 12,2 %.

14.2 Attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie

Le recouplement des goodwill entre entités juridiques et UGT se caractérise de la manière suivante :

	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
UGT		
Agence Le Public Système	7 065	6 548
Heaven	2 682	1 852
Audiovisuel	319	306
Hopscotch	5 083	5 084
	15 150	13 791

14.3 Attribution du goodwill aux secteurs d'activité

	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
SECTEUR D'ACTIVITE		
Communication Evènementielle	6 258	5 729
Relations Publiques	6 210	6 210
Communication et Marketing Digital	2 682	1 852
	15 150	13 791

• 15. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 s'analysent comme suit :

	Logiciels et programmes TV en milliers d'€	Immobilisations incorporelles en cours en milliers d'€	Marques en milliers d'€	Autres immobilisations incorporelles en milliers d'€	Total en milliers d'€
Coût					
Solde au 1er janvier 2011	17 576	0	779	120	18 475
Entrées d'immobilisations	1 065				1 065
Cessions	(23)				
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	36				36
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	(19)				(19)
Solde au 31 décembre 2011	18 635	0	779	120	19 534
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2011	(17 448)	0	0	(120)	(17 568)
Charge d'amortissement	(1 102)				(1 102)
Actifs cédés ou classés comme détenus en vue de la vente	12				12
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats	23				23
Solde au 31 décembre 2011	(18 515)	0	0	(120)	(18 635)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2010	128	0	779	0	907
Solde au 31 décembre 2011	120	0	779	0	899

Logiciels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

Films

Les films produits par System TV sont amortis au rythme de l'encaissement des recettes. Celles-ci sont pour la majeure partie concomitantes à la production.

Programmes TV

Les programmes TV produits par la société System TV sont inscrits à l'actif pour leur valeur de production, et ils sont amortis au fur et à mesure des recettes générées.

Marques

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

• 16. Immobilisations corporelles

	Constructions	Installations générales, agencements, aménagement	Autres immobilisations corporelles	Immo en cours	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût ou évaluation					
Solde au 1er janvier 2010	245	3 173	3 091	25	6 534
Entrées d'immobilisations	3	34	686		723
Cessions			(1 050)		(1 050)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	53		738		791
Reclassement		(272)	272		-
Autres		(853)	1 222		369
Solde au 1er janvier 2011	301	2 082	4 959	25	7 367
Entrées d'immobilisations	14	153	473		640
Entrées d'immobilisations financées en location financement			101		
Cessions			(485)		(485)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			25	10	35
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente			(170)		(170)
Autres			13		13
Solde au 31 décembre 2011	315	2 235	4 916	35	7 501
Amortissements et des pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2010	(233)	(2 622)	(2 176)		(5 031)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			(563)		(563)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats		3	1 040		1 043
Charge d'amortissement	(3)	(64)	(785)		(852)
Écarts de change nets		226	(226)		-
Autres		512	(828)		(316)
Solde au 1er janvier 2011	(236)	(1 945)	(3 538)	-	(5 719)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente			132		132
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			1		1
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats			444		444
Charge d'amortissement	(3)	(55)	(727)		(785)
Autres		(2)	(11)		(13)
Solde au 31 décembre 2011	(239)	(2 002)	(3 699)	-	(5 940)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2010	65	137	1 421	25	1 648
Solde au 31 décembre 2011	76	233	1 217	35	1 561

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau	5 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements divers	2 à 10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans

16.1 Immobilisations corporelles financées avec des contrats de location financement

L'impact des retraitements des contrats de location financement dans le poste autres immobilisations corporelles est présenté ci-après :

	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
Valeur brute	986	1 175
Amortissements cumulés	(611)	(555)
Valeur nette	375	620

L'échéancier de paiement des loyers minimaux futurs s'établit comme suit :

	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
A moins d'un an	293	354
Entre 1 et 5 ans	111	328
A plus de 5 ans		
Total	404	682

• 17. Autres actifs financiers

	Non courants	
	31 déc 2011 en milliers d'€	31 déc 2010 en milliers d'€
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Titres de participation non consolidés (1)	129	187
Autres actifs financiers	34	34
	<u>164</u>	<u>221</u>
Prêts comptabilisés au coût amorti		
Prêts à des parties liées	2	2
Dépôt et cautionnements (2)	879	761
	<u>881</u>	<u>763</u>
Valeurs brutes	<u>1 044</u>	<u>984</u>
Dépréciations	(85)	(85)
Valeurs nettes	960	899

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres des sociétés suivantes :

- Techsell (détenion de 10% de la société)
- System TV Mobile et Son d'Image (filiales sans activités et non porteuses d'engagement)
- Public Système Hopscotch GmbH

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières

- **18. Stocks**

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	en milliers d'€	en milliers d'€
En-cours de production de services	420	209
Total stocks	<u>420</u>	<u>209</u>

- **19. Créances clients et comptes rattachés**

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	36 606	35 660
Créances douteuses	1 012	1 096
Dépréciations pour créances douteuses	(920)	(923)
Total créances clients et autres créances	<u>36 697</u>	<u>35 833</u>

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

- **20. Autres actifs**

	<u>Courants</u>	
	<u>31 déc. 2011</u>	<u>31 déc. 2010</u>
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	9 243	12 677
Créances sociales	351	208
Créances fiscales	990	
Compte Courant - actif	108	176
Débiteurs divers	2 565	2 808
Charges constatées d'avance	794	916
Provisions sur autres créances	(61)	
Total autres actifs	<u>13 991</u>	<u>16 785</u>

- **21. Trésorerie et soldes bancaires**

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	2 070	523
Trésorerie et soldes bancaires	10 089	10 431
Total trésorerie active au bilan	<u>12 159</u>	<u>10 954</u>
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(99)	(149)
Créances Dailly		(3 999)
Total trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	<u>12 060</u>	<u>6 806</u>

- **22. Capitaux propres**

La société est cotée sur le listing d'Euronext Paris (compartiment C) :
code ISIN : PUS FR 000006527 8.

22.1 Actions ordinaires entièrement libérées

Au 31 décembre 2011, le capital de Public Système Hopscotch est composé de 2 898 711 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 174 033 euros. Il est entièrement libéré.

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
	en unité	en unité
Solde au 1er janvier	2 898 711	2 637 816
Augmentation de capital		260 895
Solde au 31 décembre	<u>2 898 711</u>	<u>2 898 711</u>

22.2 Actions propres

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	Actions propres	Actions propres
	en unité	en unité
Solde au 1er janvier	219 733	242 933
Acquisition	18 303	20 000
Diminution	(64 700)	(43 200)
Solde au 31 décembre	<u>173 336</u>	<u>219 733</u>

Au 31 décembre 2011, la société détient 173 336 de ses propres actions soit 5,98 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 6,72 euros pour un montant de 1 164 milliers d'euros. Dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées notamment à la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

22.3 Actions gratuites

En date du 28 mars 2011, le directoire a approuvé l'attribution gratuite de 49 000 actions aux managers clés du groupe. Ceux-ci bénéficieront de ces actions sous condition de vingt-quatre mois de présence à compter de la date d'attribution.

La juste valeur de l'ensemble des actions gratuites attribuées ressort à 691 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 300 milliers d'euros (à comparer à 259 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
	Actions gratuites	Actions gratuites
	en unité	en unité
Solde au 1er janvier	86 800	97 200
Attribution	49 000	40 000
Exercice	(48 200)	(40 200)
Annulation	(6 600)	(10 200)
Solde au 31 décembre	<u>81 000</u>	<u>86 800</u>

22.4 Stock-options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois.

Au 31 décembre 2011, étant donné les départs de certains bénéficiaires, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant négatif de 30 milliers d'euros.

	31-déc-11	31-déc-10
	Options d'achat d'actions en unité	Options d'achat d'actions en unité
Solde au 1er janvier	29 500	32 500
Attribution		
Exercice		
Annulation	(1 500)	(3 000)
Solde au 31 décembre	<u>28 000</u>	<u>29 500</u>

22.5 Politique de gestion du capital du Groupe

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système Hopscotch est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

• 23. Emprunts

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31 déc. 2011	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2010
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	99	149		
Créances Dailly (a)		3 999		
Emprunts contractés auprès :				
* de parties liées				
* d'autres entités (b)	2 151	2 460	4 190	6 276
Emprunts liés aux locations financement de crédit baux	284	310	114	319
Dettes sur acquisitions de titres (c)		77	1 348	919
Intérêts courus et autres	16	38		
Total emprunt	<u>2 550</u>	<u>7 033</u>	<u>5 652</u>	<u>7 514</u>

(a) les créances Dailly ont été intégralement remboursées au premier trimestre 2011

(b) le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2011 est présenté à la note 27.

(c) les dettes sur acquisitions de titres intègrent l'évaluation des engagements d'achat dans le cadre de l'acquisition des sociétés System TV et le groupe Heaven.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
	en milliers d'€	en milliers d'€
Total taux fixe	333	423
Total taux variable	6 009	8 313
	<u>6 342</u>	<u>8 736</u>

Les emprunts à taux variable sont couverts par des contrats de swap payeur taux fixe à hauteur 6 009 milliers d'euros.

- **24. Provisions**

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)			613	525
Litiges	251	130		
Autres			7	7
Total provisions	251	130	621	532

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.16.

- **25. Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

	31-déc-11	31-déc-10
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fournisseurs	26 896	28 737
Dettes fournisseurs d'immobilisations	260	390
Total dettes fournisseurs	27 156	29 127

- **26. Autres passifs**

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31 déc. 2011	31 déc. 2010
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fiscales & sociales	11 887	7 635
Comptes courants - passif	304	880
Autres dettes (1)	6 232	6 099
Produits constatés d'avance (2)	11 851	9 910
Total autres passifs	30 274	24 523

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

- **27. Instruments financiers**

27.1 Gestion des risques

27.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 23, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

27.1.2 Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

27.1.3 Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2011 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

27.1.4 Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Fin de remboursement	Taux contractuel	Taux initial	Couverture	Covenants	Restant dû à la clôture	Restant dû à - 1 an	Restant dû de 1 an à 5 ans	Restant dû à + 5 ans
05/07/2013	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,80%	5,76%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	oui	700	400	300	
10/05/2014	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,90%	3,61%	SWAP TAUX FIXE 1,37	oui	1 008	404	605	
20/05/2015	Taux Variable Euribor 1 mois + 0,75%	1,17%	SWAP TAUX FIXE 1,39 PCT	oui	2 050	600	1 450	
05/07/2015	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,50%	1,38%	SWAP TAUX FIXE 1,52 PCT	oui	2 250	600	1 650	
22/10/2013	Taux fixe	5,55%	N/A	N/A	120	64	56	
01/04/2014	Taux fixe	3,90%	N/A	N/A	147	61	86	
28/11/2011	Taux fixe	3,30%	N/A	N/A	66	23	44	
Total					6 342	2 151	4 190	0

Les emprunts assortis de covenants doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- Le fonds de roulement doit être positif
- Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%
- Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts
- Le ratio dette financière consolidée (dette financière à terme consolidée – trésorerie nette) / CAF consolidée ne doit pas être supérieur à 3,5 ou 4 selon les contrats durant toute la durée des prêts.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2011, les covenants sont respectés.

27.1.5 Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

27.1.6 Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

27.1.7 Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée.

27.2. Bilan par catégorie d'instruments financiers

Actif	31/12/2011		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
en milliers d'€						
Actifs non-courants						
Actifs financiers	960	960			831	129
Total actifs non courants	960	960	0	0	831	129
Actifs courants						
Clients	36 697	36 697			36 697	
Autres débiteurs	17 873	17 873			17 873	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 159	12 159			12 159	
Total actifs courants	66 729	66 729	0	0	66 729	0
Passif						
	31/12/2011		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
en milliers d'€						
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	5 620	5 620	25		5 595	
Total passifs non courants	5 620	5 620	25	0	5 595	
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	2 435	2 435			2 435	
Emprunts à court terme	147	147			147	
Fournisseurs	27 156	27 156			27 156	
Autres créditeurs	34 949	34 949			34 949	
Total passifs courants	64 687	64 687	0	0	64 687	
Actif						
	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
en milliers d'€						
Actifs non-courants						
Actifs financiers	899	899			712	187
Total actifs non courants	899	899	0	0	712	187
Actifs courants						
Clients	35 833	35 833			35 833	
Autres débiteurs	16 785	16 785			16 785	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 954	10 954			10 954	
Total actifs courants	63 572	63 572	0	0	63 572	0
Passif						
	31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
en milliers d'€						
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	7 514	7 514	-63		7 577	
Total passifs non courants	7 514	7 514	-63	0	7 577	
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	2 770	2 770			2 770	
Emprunts à court terme	4 263	4 263			4 263	
Fournisseurs	29 127	29 127			29 127	
Autres créditeurs	24 523	24 523			24 523	
Total passifs courants	60 683	60 683	0	0	60 683	

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les instruments de couverture sont valorisés à la juste valeur de niveau 2 (fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés), les actifs disponibles à la vente sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

27.3 Impact des instruments financiers

	Effet sur le résultat financier	Effet sur les capitaux propres
	en milliers d'€	en milliers d'€
AU 31/12/2011		
Actifs financiers non courants		
Passifs financiers non courants	-24	
Total	-24	0
AU 31/12/2010		
Actifs financiers non courants		
Passifs financiers non courants	63	
Total	63	0

• 28. Acquisition de filiales

28.1 Filiales acquises

	Principale activité	Date d'acquisition	Pourcentage d'actions acquises (%)	Prix d'acquisition en milliers d'€
2010				
Groupe HOPSCOTCH	Relations publiques et média, communication sur internet	10/05/2010	100%	5 890
				<u>5 890</u>
2011				
Société AU CAFE	Digital Média, éditeur de logiciels	25/05/2011	51%	200
				<u>200</u>

28.2 Analyse des actifs acquis et des passifs pris en charge

Le goodwill issu de l'acquisition de la société Au café est déterminé comme suit au 31 décembre 2011 :

	Total de la juste valeur à l'acquisition en milliers d'€
Actif courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	186
Créances clients et autres créances	40
Stocks	0
Actif non courant	
Immobilisations incorporelles et corporelles	68
Passif courant	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(37)
Passif non courant	
Emprunts	0
Autres	(3)
Actif net acquis	<u>255</u>
Participations ne conférant pas le contrôle	(125)
Goodwill	70
Prix d'acquisition	<u>201</u>

Les frais relatifs à l'acquisition de la société Au café s'élèvent à 9 milliers d'euros et sont présentés dans la ligne « charges externes » du compte de résultat.

28.3 Analyse du résultat annuel 2010 pro forma du groupe Public Système Hopscotch

Le résultat annuel 2010 du groupe Public Système Hopscotch intégrant 12 mois d'activité du sous- groupe Hopscotch s'établit comme suit :

	Données Historiques en milliers d'€	Ajustements Pro Forma en milliers d'€	Comptes Pro Forma en milliers d'€
Activités poursuivies			
Produits des activités ordinaires	128 757	8 302	137 059
Produits tirés des placements			
Autres profits et pertes			
Quote-part du résultat des entreprises associées			
Variations des stocks de produits finis et de produits en cours	(37)		(37)
Matières premières et consommables utilisés	(84 325)	(2 111)	(86 436)
Charges externes	(9 944)	(1 900)	(11 844)
Impôts et taxes	(1 258)	(123)	(1 381)
Charges de personnel	(29 118)	(3 781)	(32 899)
Dotations aux amortissements	(1 951)	(77)	(2 028)
Dotations aux provisions	34	112	146
Autres produits et charges d'exploitation	217	5	222
Résultat opérationnel courant	2 374	427	2 801
Autres produits et charges opérationnels	82		
Résultat opérationnel	2 456	427	2 883
Coût de l'endettement financier net	(326)	(7)	(333)
Autres produits et charges financières	138	513	651
Quote-part du résultat des entreprises associées			
Résultat avant impôt	2 268	934	3 202
Charge d'impôt sur le résultat	(972)	(172)	(1 144)
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	1 296	762	2 058

28.4 Incidence des regroupements d'entreprises sur les flux de trésorerie

	31-déc.-11 en milliers d'€	31-déc.-10 en milliers d'€
Au café - Acquisition de 51% des titres		(200)
Au café - Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		186
Parisiana Capdel - Complément de prix		(385)
Hopscotch Espagne - Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(2)
Heaven - Acquisition complémentaire de titres		(517)
Hopscotch Asia In One - Acquisition de 100% des titres		(1)
Hopscotch - Acquisition de 100% des titres		(5 890)
Hopscotch - Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		1 143
Hopscotch - Augmentation de capital en rémunération de l'apport de titres		2 400
	(918)	(2 347)

• 29. Transaction avec les parties liées

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération versées, sont données de façon globale pour les membres des organes de direction et de surveillance de la société Public Système Hopscotch et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

	31-déc-11 en milliers d'€	31-déc-10 en milliers d'€
Salaires bruts et Autres avantages en nature	2 451	1 951
Charges sociales	1 010	975
Jetons de présence	75	60
Total	3 536	2 986

- **30. Honoraires des commissaires aux comptes**

En K€	KPMG		Cabinet Foucault		Total	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
PSH	50	50	50	50	100	100
Filiales	54	46	1		55	46
Sous-total	104	96	51	50	155	146
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
PSH						
Filiales						
Sous total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	104	96	51	50	155	146

- **31. Engagements hors bilan**

31.1 Engagements donnés

31.1.1 Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

Au 31 décembre 2011, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013

Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015.

31.1.2 Garantie bancaire à première demande

La société Public Système Hopscotch a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 650 milliers d'euros. Ces dernières sont données jusqu'au 31 décembre 2012.

31.1.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 25 771 heures.

31.1.4 Locations simples

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

	<u>Moins d'1 an</u> en milliers d'€	<u>de 1 à 5 ans</u> en milliers d'€
Locations mobilières et immobilières	1 883	4 690

31.2 Engagements reçus

Néant.

- **32. Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

ANNEXE 2

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Public Système Hopscotch S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société comptabilise une dépréciation lorsque la valeur nette comptable des actifs testés est supérieure à la valeur actuelle, tels que décrits dans la note 4 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs ».

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour déterminer la valeur actuelle des actifs testés sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2012

Paris, le 12 avril 2012

KPMG Audit IS
Grégoire Menou
Associé

Cabinet Foucault
Olivier Foucault
Associé

Comptes Sociaux au 31 décembre 2011

Public Système Hopscotch

Comptes sociaux

BILAN ACTIF

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010	
	BRUT	AMORT / PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concession de brevets et droits similaires	1 245	452	793	812
Fonds commercial	3 762	314	3 448	3 448
Autres immobilisations incorporelles	28	28	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
	5 035	794	4 241	4 260
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels	588	514	74	16
Autres immobilisations corporelles	1 945	1 497	448	386
Immobilisations corporelles en cours	25	-	25	25
	2 558	2 011	547	427
Immobilisations financières				
Participations	15 398	590	14 808	14 460
Prêts	1		1	1
Autres immobilisations financières	1 704	132	1 572	2 007
	17 103	722	16 381	16 468
Total I	24 696	3 527	21 169	21 156
ACTIF CIRCULANT				
En cours de production de service	56		56	89
Avances, acomptes versés sur commandes			-	-
Clients et comptes rattachés	21 136	393	20 743	22 715
Autres créances	12 921		12 921	16 543
Valeurs mobilières de placement	86		86	68
Disponibilités	5 898	-	5 898	7 030
Total II	40 097	393	39 704	46 446

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance	79	-	79	250
Ecart de conversion actif	3	-	3	7
Total III	82	-	82	257
TOTAL ACTIF	64 875	3 920	60 955	67 858

BILAN PASSIF*En milliers d'euros*

	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres		
Capital social	2 174	2 174
Primes d'émission	9 178	9 178
Réserves	244	225
Report à nouveau	2 377	2 050
Résultat de l'exercice	1 282	1 026
Provisions réglementées	127	92
	15 382	14 745
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	231	35
Provisions pour charges		
	231	35
Dettes		
Emprunts et dettes financières	6 308	11 782
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 373	22 318
Dettes fiscales et sociales	8 725	7 199
Autres dettes	6 118	5 499
	37 524	46 798
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	7 790	6 271
Ecart de conversion passif	28	9
TOTAL PASSIF	60 955	67 858

COMPTE DE RESULTAT*En milliers d'euros*

	2011	2010
Production vendue (services)	90 658	85 070
Production stockée	(33)	88
Subvention d'exploitation	3	
Reprises sur provisions et transferts de charges	106	26
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	90 734	85 184
Achats matières & autres approvisionnements	(64 773)	(62 496)
Autres achats et charges externes	(6 907)	(6 787)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 119)	(1 065)
Salaires et traitements	(10 971)	(9 843)
Charges sociales	(5 364)	(4 646)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(272)	(238)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(68)	(59)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(228)	(14)
Autres charges	(150)	(85)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(89 852)	(85 232)
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	881	(48)
Produits financiers de participation	864	1 029
Autres intérêts et produits assimilés	17	116
Reprises sur provisions et transferts de charge	7	215
Différences positives de change	55	94
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18	19
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	961	1 473
Dotations financières aux amortissements et provisions	(110)	(6)
Intérêts et charges assimilées	(205)	(248)
Différence négative de change	(57)	(130)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(17)	(6)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(388)	(390)
2- RESULTAT FINANCIER	572	1 083
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 454	1 034
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	126
Produits exceptionnels sur opérations en capital	297	82
Reprises sur provisions et transferts de charges		3
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	299	211
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(35)	(135)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(130)	(352)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(34)	(35)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(200)	(522)
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	99	(312)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		0,00
Impôts sur les bénéfices	(271)	304
5- BENEFICE OU PERTE	1 282	1 026

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2011

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

- Note 1** : Evénements significatifs de la période
- Note 2** : Principales données financières
- Note 3** : Changement de méthodes comptables
- Note 4** : Principes et méthodes comptables
- Note 5** : Immobilisations et amortissements
- Note 6** : Clients et comptes rattachés
- Note 7** : Dettes d'exploitation
- Note 8** : Produits et charges imputables à un autre exercice
- Note 9** : Produits à recevoir et charges à payer
- Note 10** : Capitaux propres
- Note 11** : Provisions pour risques et charges
- Note 12** : Emprunts et dettes financières
- Note 13** : Autres créances et autres dettes
- Note 14** : Trésorerie
- Note 15** : Produits et charges financiers
- Note 16** : Produits et charges exceptionnels
- Note 17** : Tableau des filiales et participations
- Note 18** : Effectif et rémunération des dirigeants
- Note 19** : Gestion des risques
- Note 20** : Engagements hors bilan
- Note 21** : Intégration fiscale
- Note 22** : Droit individuel à la formation
- Note 23** : Opérations avec les entreprises liées

Note 1 : Evénements significatifs de la période

Création de OpenHive

La société Open Hive est détenue à 80% par la société Public Système Hopscotch. La société a pour objet l'organisation d'évènements en France et à l'étranger.

La société clôture son premier exercice fiscal le 31 décembre 2011 et a démarré son activité commerciale depuis fin 2010, début 2011.

Création de Hopscotch Asia In One

La société Hopscotch Asia In One a été créée en vue de développer l'activité Communication Relationnelle et Opérationnelle du groupe en Asie. La société Hopscotch Asia In One établit sa première situation au 31 décembre 2011. Tous les frais engagés pour son lancement sont portés par sa société mère.

Acquisition de AUCAFE

La société Public Système Hopscotch a acquis le 25 mai 2011, 51% du capital de la société AUCAFE.

La société AUCAFE, dont le nom commercial est U-Pro, est une agence Digital Media lancée en 2008, et spécialisée dans le streaming vidéo, ainsi que les prestations digitales événementielles en direct et en différé. Elle développe ainsi des solutions logicielles spécialisées dans l'interactivité et la gestion du workflow live. Dans le cadre de son activité d'agence, U Pro accompagne ses clients dans la mise en place de leurs Webcasts et Webtv, apportant les solutions matérielles / logicielles & humaines pour réaliser des diffusions de qualité

Actions gratuites

Par décision du 28 mars 2011, le Directoire a attribué 49 000 actions gratuites aux managers clés du groupe.

Par ailleurs, 48 200 actions gratuites attribuées en mars 2009 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires en mars 2011, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

Note 2 : Principales données financières en milliers d'euros

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	90 658	85 070
Résultat courant avant impôts	1 454	1 034
Résultat net	1 282	1 026
Capitaux propres	15 382	14 745
Total Bilan	60 955	67 858

Note 3 : Changements de méthodes comptables

Néant

Note 4: Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables ;
- la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan :

- Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque,...) ;
- en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour chaque actif concerné, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

- Fonds commercial

Ce poste comprend :

- Le fonds de commerce constaté à l'issue de la TUP de la filiale GO PUBLIC intervenue fin 2008 pour un montant de 1 112 milliers d'euros.
- Le fonds de commerce constaté à l'issue de la TUP de la filiale CSAA intervenue en 2010 pour un montant de 2 336 milliers d'euros.

Ces fonds de commerce sont indissociables des autres activités de la société et ils ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

- Logiciels	Linéaire	1 an
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
- Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
- Agencements installations	Linéaire	10 ans
- Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
- Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable (cf paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs » ci-dessus).

- **Actions propres**

Les actions propres, destinées à être attribuées aux salariés, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les autres actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société Public Système Hopscotch et l'ensemble de ses filiales. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal minimum autorisé et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values potentielles calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

- **Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires**

Selon les normes en usage dans sa profession, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique.

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Valeurs brutes	Var	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes
<i>En milliers d'euros</i>	à l'ouverture	Périmètre			à la clôture
Concessions et droits	779				779
Logiciels	364		103		467
Fonds commercial	3 762				3 762
Autres immobilisations incorporelles	27				27
Immobilisations incorporelles en cours	0				-
TOTAL	4 932	0	103	-	5 035

Amortissements	Amortissements	Var	Augmentation	Diminution	Amortissements
<i>En milliers d'euros</i>	à l'ouverture	Périmètre			à la clôture
Logiciels	331		121		452
Fonds commercial	314				314
Autres immobilisations incorporelles	27				27
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
TOTAL	672	0	121	0	793

Valeurs nettes	4 260	0	-18	0	4 242
-----------------------	--------------	----------	------------	----------	--------------

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	521		66		587
Autres immobilisations corporelles	1 836		224	114	1 946
Immobilisations en cours	25 2				25
TOTAL	382	-	290	114	2 558

Amortissements <i>En milliers d'euros</i>	Amortissement à l'ouverture	Var Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage	505		8		513
Autres immobilisations corporelles	1 450		142	95	1 497
Immobilisations en cours	- 1				-
TOTAL	955	-	150	95	2 011

Valeurs nettes	427		140	19	547
-----------------------	------------	--	------------	-----------	------------

L'augmentation des installations techniques provient essentiellement des travaux d'aménagement des bureaux.

La hausse des autres immobilisations provient essentiellement du renouvellement de matériel informatique (133 milliers d'euros) et de l'acquisition de véhicules de transport (76 milliers d'euros).

La diminution des autres immobilisations provient principalement de la cession de véhicules de transport (114 milliers d'euros).

Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	15 397	(591)	14 806	14 947	(591)	14 356
Autres titres			-	103		103
Autres formes de participation	2		2			
Titres auto-détenus	1 164	(107)	1 057	1 584		1 584
Créances rattachées à des participations						
Dépôts et cautionnements	540	(26)	514	449	(25)	424
Autres immobilisations financières	1		1	1		1
	17 104	(724)	16 380	17 084	(616)	16 468

Au cours de l'exercice, les mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- Augmentation de la participation au capital de la société Heaven (66,1%) pour un montant de 517 milliers d'euros,
- Prise de participation de 51 % dans la société Au Café. Les titres sont valorisés à 200 milliers d'euros à l'actif du bilan de Public Système Hopsctoch,
- Création des sociétés Public Système GMBH (100 %), Open Hive (80 %) et Hopsctoch Asia (100%) pour respectivement 25 milliers d'euros et 6 milliers d'euros et 1 millier d'euros,

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2011, la société détient 173 336 de ses propres actions soit 5.98 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 6,72 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière pour un montant de 1.164 milliers d'euros.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2011a atteint 6,10euros. Une dépréciation des titres auto détenus a par conséquent été dotée à hauteur de 107 milliers d'euros.

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients détenues par la société Public Système Hopscotch sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2011, l'encours client s'élève à 21.135 milliers d'euros et sont ventilées comme suit:

	TOTAL	Non Echues	Dues à moins d'1 mois	Dues à moins de 3 mois	Dues à plus de 3 mois
Créances Clients	21 135	15 229	2 033	2 319	1 554
<i>Dont Factures à établir</i>		4 768			
<i>Dont Clients Douteux</i>					493

Une dépréciation s'élève à 393 milliers d'euros contre 403 milliers d'euros au 31 décembre 2010 ; la variation résulte des dotations de l'exercice (+68 milliers d'euros) et des reprises de provisions (-78 milliers d'euros).

L'ensemble des créances clients figurant à l'actif du bilan est à moins d'un an.

Note 7 : Dettes d'exploitation

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2011 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 073	13 073		
Dettes fiscales et sociales	8 725	8 725		
Dettes sur immobilisations	300	300		
TOTAL	22 098	22 098		

Note 8 : Produits et charges imputables à un autre exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits constatés d'avance	(7 790)	(6 271)
Factures à établir	4 768	9 067
Charges constatées d'avance	79	250

Les produits constatés d'avance correspondent à un excédent de facturation par rapport à l'état d'avancement de projets représentatifs de contrats à long terme. Corrélativement, les factures à établir correspondent majoritairement à un retard de facturation au regard de l'avancement du chiffre d'affaires reconnu sur la période. Ces principes de comptabilisation sont détaillés dans la note 4.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2011 se rapportent exclusivement aux frais de fonctionnement de la société.

Note 9 : Produits à recevoir et charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits à recevoir		
Factures à établir (cf. note 7)	4 768	9 067
Avoirs à recevoir	1 479	333
Autres	84	34
TOTAL	6 331	9 434
Charges à payer		
Factures non parvenues	9 956	12 703
Avoirs à établir	2 622	1 006
Dettes fiscales et sociales	3 502	2 546
Autres	0	0
TOTAL	15 202	16 255

Note 10 : Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2011, le capital social de la société Public Système Hopscotch est composé de 2 898 711 actions de 0,75 euro chacune.

	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	2 174				2 174
Prime d'émission	2 433				2 433
Prime d'apport	6 745				6 745
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	198	19			217
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	2 050	1007	(679)		2 378
Résultat de l'exercice	1 026	(1 026)		1 281	1 281
Amort. dérogatoires	92			35	127
TOTAL	14 745	-	(679)	1 316	15 382

Attributions d'actions et d'options

En date du 28 mars 2011, le Directoire a approuvé l'attribution gratuite de 49 000 actions aux managers clés du groupe. Par ailleurs, 48 200 actions gratuites attribuées en mars 2009 ont été effectivement livrées aux bénéficiaires en mars 2011, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. Au 31 décembre 2011, le solde des options d'achat est de 28 000 actions.

	31-déc-11	31-déc-10		31-déc-11	31-déc-10
	Actions gratuites en unité	Actions gratuites en unité		Options d'achat d'actions en unité	Options d'achat d'actions en unité
Solde au 1er janvier	86 800	97 200	Solde au 1er janvier	29 500	32 500
Attribution	49 000	40 000	Attribution		
Exercice	(48 200)	(40 200)	Exercice		
Annulation	(6 600)	(10 200)	Annulation	(1 500)	(3 000)
Solde au 31 décembre	<u>81 000</u>	<u>86 800</u>	Solde au 31 décembre	<u>28 000</u>	<u>29 500</u>

En 2011, le mali provenant du rachat par la société de ses propres actions s'élève à 460 milliers d'euros contre 350 milliers d'euros en 2010.

Note 11 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour risques	228	28
Provisions pour charges	3	7
Total	231	35

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2011 se rapportent à des départs de salariés (228 milliers d'euros) et des pertes de change (3 milliers d'euros).

Note 12 : Emprunts et dettes financières

Ventilation de la dette au 31 décembre 2011 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	6 008	2 004	4 005	
Concours bancaires courants				
Avances en comptes courants consentis par les filiales	268	268		

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Couverture	Restant du à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an à 5 ans
CIC	2 000	31/07/2011	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,85%		300		300	-		-
CIC	2 000	05/07/2013	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,80%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	1 100		400	700	400	300
HSBC	2 000	10/05/2014	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,90%	SWAP TAUX FIXE 1,37 PCT	1 412		404	1 008	404	605
CIC	3 000	20/05/2015	Taux Variable Euribor 1 mois + 0,75%	SWAP TAUX FIXE 1,39 PCT	2 650		600	2 050	600	1 450
HSBC	3 000	05/07/2015	Taux Variable Euribor 3 mois + 0,50%	SWAP TAUX FIXE 1,52 PCT	2 850		600	2 250	600	1 650
					8 312	-	2 304	6 008	2 004	4 005

Autres	30	30		
TOTAL	6 306	2 302	4 005	

Au 31 décembre 2011 les emprunts se détaillent comme suit :

Les emprunts assortis de covenants doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- Le fonds de roulement doit être positif
- Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%
- Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts
- Le ratio dette financière consolidée (dette financière à terme consolidée – trésorerie nette) / CAF consolidée ne doit pas être supérieur à 3,5 ou 4 selon les contrats durant toute la durée des prêts.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2011, les covenants sont respectés.

Note 13 : Autres créances et autres dettes

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2011 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs débiteurs	7 117	7 117		
Avoirs à recevoir des fournisseurs	1 479	1 479		
Créances de TVA	1 834	1 834		
Avances en compte courant consenties aux filiales	1998	1998		
Autres	493	493	-	-
TOTAL	12 921	12 921	-	-

La diminution des autres créances par rapport à l'an dernier (- 3.622 milliers d'euros) s'analyse essentiellement de la manière suivante :

- Baisse des créances relatives aux contrats de mandat (- 2 557 milliers d'euros),
- Réduction des créances fiscales (- 1 971 milliers d'euros),
- Diminution des avoirs à recevoir et des avances fournisseurs (- 1 028 milliers d'euros),
- Augmentation des avances consenties aux filiales (+ 1 894 milliers d'euros).

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2011 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients créditeurs	2 351	2 351		
Avoirs à établir aux clients	2 622	2 622		
Avances en compte courant consenties par les filiales				
Autres	1 145	1 145		
TOTAL	6 118	6 118	-	-

Note 14 : Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	86	68
Disponibilités	5 898	7 030
Trésorerie brute au bilan	5 984	7 098
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	5 984	7 098

Note 15 : Produits et charges financiers

Les produits financiers, soit 961milliers d'euros, sont principalement composés :

- de dividendes reçus de ses filiales (848 milliers d'euros) ;
- de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (18milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération des comptes courants des filiales (17milliers d'euros)
- de différences positives de changes (55 milliers d'euros)

Les charges financières, soit 388 milliers d'euros sont principalement composées :

- d'une dépréciation sur titres auto détenus (107milliers d'euros)
- d'intérêts sur emprunts et dettes financières (165milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération de comptes courants (37milliers d'euros) ;
- de différences négatives de changes (56 milliers d'euros)
- de charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (16milliers d'euros)

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels, soit 299 milliers d'euros, sont principalement composés :

- de produits de cessions d'immobilisations (154 milliers d'euros) ;
- du remboursement de l'abandon de créances reçu de la société Pavillon Production (135 milliers d'euros).

Les charges exceptionnelles, soit 199 milliers d'euros sont principalement composées :

- des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées (130 milliers d'euros)
- de dotations aux amortissements dérogatoires (35 milliers d'euros) ;
- de charges sur exercices antérieurs (25 milliers d'euros).

En 2011, le mali provenant du rachat par la société de ses propres actions (460 milliers d'euros) a été intégré dans les charges de personnel contrairement à l'an dernier.

Note 17 : Tableau des filiales et participations

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
Filiales détenues à + de 50%						
Le Public Système Cinéma	264	325	100,00%	694	694	-
Le Public Système Ressources	37	584	100,00%	555	555	-
Sagarmatha	58	1 070	100,00%	1 601	1 019	-
Le Public Système PCO	37	308	100,00%	2 605	2 605	-
System TV	650	(25)	56,00%	1 209	1 209	-
Heaven	14	520	66,10%	1 453	1 453	-
Hopscotch	39	1 167	100,00%	7 042	7 042	-
Public Hopscotch GMBH	25	-	100,00%	25	25	-
Hopscotch Asia	1	(75)	100,00%	1	1	-
Open Hive	8	258	80,00%	6	6	-
U-Pro/Au Café	273	(71)	51,00%	200	200	-
Autres	-	-	-	5	-	-
TOTAL				15 397	14 806	

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	5 434	137	280
Le Public Système Ressources	-	6 205	333	58
Sagarmatha	-	18 823	541	398
Le Public Système PCO	-	9 953	144	-
System TV	-	3 985	(256)	-
Heaven	-	1 645	159	112
Hopscotch (12 mois)	-	8 420	635	-
Public Hopscotch GMBH	-	-	-	-
Hopscotch Asia	-	51	(72)	-
Open Hive	-	4 157	258	-
U-Pro/Au Café	-	156	(48)	-

Note 18 : Effectif et rémunérations des dirigeants

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2011 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
<i>Permanents</i>	134	56	190
<i>Intermittents</i>	20	45	65
Total	154	101	255

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
<i>Membres des organes de direction</i>	890	915
<i>Membres des organes de surveillance</i>	75	60

Note 19 : Gestion des risques

Risque lié au capital

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2011 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro. La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance à la situation économique actuellement rencontrée.

Note 20 : Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Nantissement sur fonds de commerce :

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie:

Au 31 décembre 2011, les engagements accordés par la société Public Système Hopscotch au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

- Un nantissement sur les titres de la société System TV garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013
- Un nantissement sur les comptes bancaires de la société Public Système Hopscotch garantissant l'emprunt de 3 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 20 mai 2015

Garantie bancaire à première demande

La société Public Système Hopscotch a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 1 650 milliers d'euros. Ces dernières sont données jusqu'au 31 décembre 2012.

Engagement d'achat d'actions:

- HEAVEN

La société Public Système Hopscotch a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009, avec un engagement ferme et réciproque de rachat du complément des actions.

En 2011, la société Public Système Hopscotch a augmenté sa participation de +15,29 points et détient à présent 66,10 % du capital du groupe Heaven. Conformément au protocole d'acquisition, le rachat du complément des actions interviendra en 2013.

- SYSTEM TV

La société Public Système Hopscotch a pris une participation de 56% dans la société System TV le 18 février 2008 avec un engagement de racheter le complément des actions en 2011. A la demande de System TV, ce dernier a été décalé en 2012 conformément au droit de décaler d'un exercice stipulé dans la promesse d'achat d'actions.

Engagements envers les salariés :

- Engagements de retraite :

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 210milliers d'euros.

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- un taux de turne over de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- la table de mortalité (TV 88/90) ;
- les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation de 4.75% et taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Par conséquent, le Groupe n'intègre pas les charges sociales dans le calcul de la provision. La prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Fillon n'a pas d'impact significatif sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2011, compte tenu de la structure de l'effectif.

- Engagement de départ :

Au titre des engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements, un des mandataires sociaux bénéficie d'un engagement d'une indemnité particulière de 6 mois de salaire brut selon des modalités précises stipulées dans son contrat de travail en cas de rupture de contrat de travail.

Engagements de crédit-bail mobilier et location financement

Les comptes de la société Public Système Hopscotch comprennent des contrats de location financement et des contrats de location simple, concernant principalement du matériel informatique et de reprographie.

Les engagements de location financement en cours au 31 décembre 2011(en milliers d'euros), se détaillent comme suit :

Engagements	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur d'achat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de + 1 an à - 5 ans	+ 5 ans	Total	
1 202	347	818	282	102		384	1 079

Locations simples

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Locations mobilières et immobilières	1 534	3 873

Engagements reçus :

La société Public Système Hopscotch a consenti en 2001 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à la société Pavillon Production pour 506 milliers d'euros. Cette clause a été exercée, entre 2001 et 2010, permettant le remboursement de 371 milliers d'euros.

Le solde de la créance, à savoir 135 milliers d'euros, a été remboursé au cours de l'exercice 2011.

Note 21 : Intégration fiscale

La société Public Système Hopscotch a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société Public Système Hopscotch.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- Public Système Hopscotch (tête du groupe);
- Pavillon Production ;
- Sagarmatha ;
- LPS Cinéma;
- Le Public Système PCO

Impôt comptabilisé :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
IS social LPS	(306)	288
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	35	16
IS comptabilisé	(271)	304

Note 22 : Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Les actions de formation de la société n'ayant pas en 2009 donné lieu à un accord préalable entre l'entreprise et les salariés, l'ensemble des droits individuels à la formation restent ouverts au 31 décembre 2011, ces heures n'ayant pas donné lieu à demande. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 12 514 heures au 31 décembre 2011 pour la société et de 25 771 heures pour l'ensemble du groupe.

Note 23 : Opérations effectuées avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont constituées de l'ensemble des filiales détenues par la société Public Système Hopscotch (cf. note 16) et des participations détenues par ces dernières.

Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	636	3 332
Clients avoirs, à établir	15	45
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale	72	
Comptes courants passifs	197	4 238
Clients et comptes rattachés	1 319	4 154
Fournisseurs Avoir à recevoir	-	93
Créances liées à l'intégration fiscale		
Comptes courants actifs	2 155	1 347

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Charges d'exploitation	-4 710	-5 305
Produits d'exploitation	5 256	4 357
Charges d'intérêts	-16	-43
Autres revenus des actifs hors équivalents trésorerie		
Autres produits financiers	16	20
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	135	

ANNEXE 3

PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 174 033,25 €
Siège social : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois Perret Cedex.
602 063 323 R.C.S. Nanterre.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 24 mai 2012.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 8 avril 2012 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte 151.072 représentant 5,21 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 7.736

Opérations de croissance externe : 143.336

Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0

Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0

Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 24 mai 2012

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 289.871 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 151.072 actions (soit 5,21 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 138.799 actions (soit 4,79 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 40 euros

Montant maximal du programme : 11.594.840 euros

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PUBLIC SYSTEME HOPSCOTCH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 mai 2012 soit jusqu'au 23 novembre 2013.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.le-public-systeme.com).

Pour toute information : Pierre-Franck Moley – DG- +33 1 41 34 20 51 pfmoley@le-public-systeme.fr